

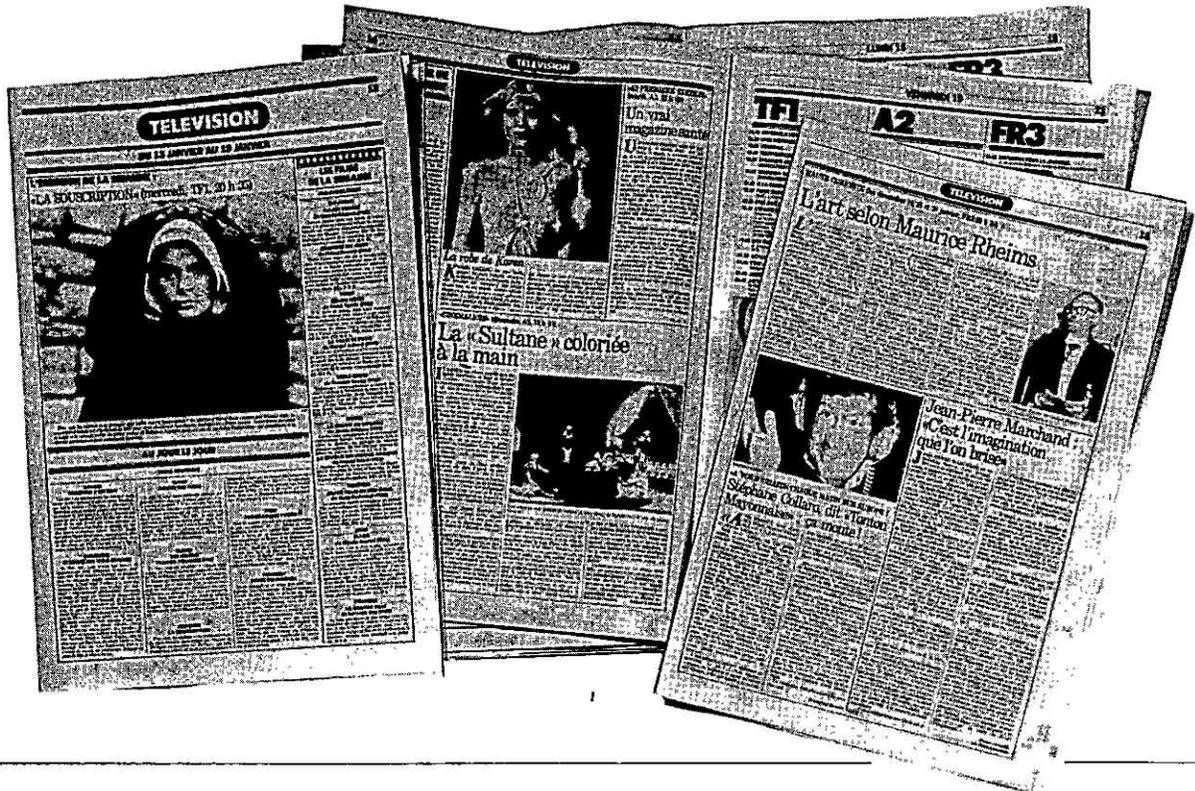
# l'éducation



questions

à la Justice

# LE GUIDE TELEVISION DU MATIN: LA TELEVISION INTELLIGENTE



Pour la première fois un quotidien vous propose, dès le jeudi, une vision complète de la semaine télévisée à venir avec, chaque jour, les critiques, les programmes complets et les coulisses de la télévision.

## UN GUIDE T.V. REALISE PAR CEUX QUI "FONT LA TELEVISION"

Comédiens, réalisateurs, producteurs, tous ceux qui "font la télévision" s'expliquent dans ce guide de 12 pages. Sept jours de programmes, jugés, commentés, recommandés, complétés par toute la rédaction du MATIN.

Pour chaque secteur, c'est le spécialiste du MATIN qui vous donne son avis :

François-Henri de Virieu pour l'économie,  
Guy Claisse pour les émissions politiques,  
Michel Pérez pour les films,  
Jacques Marchand pour le sport,  
Philippe Aubert pour les dramatiques,  
Robert Clarke pour la science.

Vous trouverez aussi dans ce guide tous les programmes radio.  
Avec le "Guide T.V." du MATIN... voyez la télévision d'un autre oeil.

**LE MATIN**  
DE PARIS

# l'éducation

fondée en 1945  
par Gustave Monod et Louis Cros

**Rédaction, publicité, annonces**  
2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris  
Tél. : 266-69-20/21/67

**Abonnements**  
215, boulevard Macdonald - 75019 Paris  
Tél. : 202-80-88

le numéro ordinaire : 4 F  
le numéro spécial : 6 F  
Abonnement annuel : France 90 F  
étranger 120 F

C.C.P. 31-680-34 F (La Source)

Pour tout changement d'adresse, joindre  
une bande d'expédition et 2,40 F en timbres.

## une semaine après l'autre

---

- 2 **vœux...**, par Maurice Guillot
- 3 **changer l'école ?**, par Michaëla Bobasch
- 5 **le congrès Léo-Lagrange ; que se passe-t-il ?**

## cette école innombrable

---

- 6 **évaluer la formation des enseignants**, par Marcel Postic
- 11 **points d'interrogation : maîtres et compagnons**, par Strapontinus
- 13 **vous avez la parole : courrier des lecteurs ; vestiaire à vélos**, par Micheline Bouillard

## à votre service

---

- 15 **l'éducation a retenu pour vous cette semaine**
- 16 **textes officiels : vous lirez au B.O.**
- 16 **vous avez la réponse**, par René Guy
- 18 **documentation : pour les comprendre et leur parler**, par Christian Cousin, Pierre Ferran et Louis Porcher ; pour votre classe ; les CRDP publient
- 20 **audiovisuel : les matériels / 10 — pour la qualité du son**, par Jean-Luc Michel
- 21 **CNDP : la RTS vous propose**
- 21 **sur votre agenda**

## l'homme créateur

---

- 24 **l'univers de la musique**, par François Mariet
- 26 **panorama — livres : pour mieux connaître la chanson**, par François Mariet ; retrouver le Paris d'un poète, par Pierre Ferran ; **B.D. : une année bien commencée**, par Pierre Ferran ; **exposition : images de nous-mêmes**, par Patrick Négroni ; **cinéma : série noire à la napolitaine ; du mystère au réalisme**, par Etienne Fuzellier ; **théâtre : à mi-chemin ; la voix d'un poète**, par Pierre-Bernard Marquet ; loin de Moscou, par Raymond Laubreaux

## le monde comme il va

---

- 30 **la cause de la Justice**, entretien avec Casamayor
  
- 34 **mots croisés — bridge**

**photos** — couverture et p. 24 : Roger-Viollet ; p. 28 : Bernard ; p. 29 : Lot ; p. 30 : Jacques Robert.

## V œ u x ...

LE MINISTRE de l'Education, Christian Beullac, en recevant la presse universitaire à l'occasion de la traditionnelle présentation des vœux, n'a guère levé le voile sur le contenu et l'état des dossiers de ses mises en chantier effectuées depuis sa prise de fonction, il y a neuf mois. Certes, il en a rappelé les thèmes : la rénovation de la formation des maîtres et celle des écoles normales, la poursuite de l'application de la réforme, la déconcentration et l'aménagement des rythmes scolaires, mais surtout ce qu'il détermine comme les deux « axes fondamentaux » qui, à ses yeux, dominent tous les autres : la rénovation de l'école primaire, « *cette école à laquelle je veux redonner le beau nom de primaire* », et la formation technique et professionnelle pour remédier ainsi au « *grand défaut* » du système éducatif actuel : « *l'abstraction* ». « *Si je ne menais à bien que ces deux choses-là, je n'aurais pas perdu mon temps* », a-t-il ajouté.

Cette rénovation du premier degré, avec son corollaire la formation des instituteurs, le ministre la voit comme la condition indispensable à la réussite du collège unique, puisque c'est là « *qu'on peut réellement lutter contre les inégalités* ». Quant à la formation technique et professionnelle, après la concertation engagée d'une part avec la FEN, d'autre part avec le CNPF, Christian Beullac entend la faire entrer désormais dans une phase nouvelle en associant aux discussions les départements ministériels de la formation professionnelle, de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et les autres partenaires sociaux : syndicats d'enseignants, syndicats d'ouvriers et fédérations de parents d'élèves.

Le redéploiement reste l'un des premiers objectifs du ministre : « *Des dizaines de milliers de postes peuvent être trouvés sur nous-mêmes.* » Après avoir mis en place un réseau de conseillers budgétaires auprès des recteurs et désigné cinq « *jeunes administrateurs* » au ministère, il a affirmé : « *Je sais maintenant ce que nous pourrons faire* » sans toutefois en dire plus. La promesse d'un important effort pour organiser la formation continue des professeurs du secondaire a été faite également sans plus de détails.

En voulant définir pour le ministère, qui doit « *devenir l'animateur de la communauté scolaire* », un nouveau style de rapport et d'action basé sur « *la confiance, la cohérence et la rigueur* », le ministre espère modifier les mentalités, non par une « *réforme Beullac* » mais par une « *action Beullac* ». Il a promis que tous ces dossiers seraient ouverts au public par l'entremise de la presse avant la fin de l'année scolaire.

Les difficultés et l'ampleur des problèmes nécessitent, n'en doutons pas, un important travail souterrain, mais dans les cahots des réformes et le climat de scepticisme qu'elles ont instauré, trop de prudence n'est pas forcément mère de sûreté.

Maurice Guillot

# changer l'école ?

Les partis politiques semblent vouloir à nouveau se soucier particulièrement de l'école.

A une semaine d'intervalle, se sont tenus deux colloques :

l'un à La Villeneuve-de-Grenoble, organisé par le Parti socialiste, durant lequel cent vingt participants — militants et sympathisants, élus locaux, enseignants, parents d'élèves et représentants de mouvements d'éducation nouvelle : GFEN, ICEM, CEMEA — ont débattu, parfois âprement, sur le thème « Changer l'école » ; l'autre, à Paris, organisé par le Centre des démocrates sociaux sur « La formation des maîtres », auquel participaient une centaine de représentants d'associations d'enseignants, de parents d'élèves et de militants, qui eurent droit à la visite du ministre de l'Éducation, Christian Beullac, venu préciser ses intentions en matière de formation des enseignants.

## au P S

**POURQUOI** le Parti socialiste s'intéresse-t-il tout à coup à l'éducation ? Après la période précédant les élections législatives de mars 1978 où toutes les formations politiques avaient élaboré des « plans », « projets » ou « programmes » concernant l'école et l'éducation (voir l'éducation n° 342 du 2 février 1978), c'était à nouveau le silence. Silence que vient de rompre le P.S. en organisant un « colloque national d'innovation pédagogique » sur le thème « Changer l'école ». Pourquoi ce regain d'intérêt ? Selon Louis Mexandeau, député du Calvados et délégué national du P.S. pour les questions d'éducation, le but de ce colloque était triple : « Préciser des points du plan éducatif du P.S., témoigner contre un certain nombre d'offensives gouvernementales dans le domaine de l'expérimentation pédagogique, et montrer que le P.S. devait continuer à exister comme force de proposition et d'action. » Mais la raison profonde de ce colloque était surtout la prise de conscience de l'importance de l'éducation et de la formation comme facteur de changement des mentalités,

*« une prise de conscience qui se fait désormais dans le P.S. au travers de tous ceux qui approchent le monde de l'école, parents et enseignants »* devait souligner Louis Mexandeau.

Pourquoi vouloir changer les mentalités ? « Pour éviter, devait remarquer M. Pelissier, membre de l'ICEM (pédagogie Freinet), le décalage entre les intentions des projets, programmes, instructions ministérielles, et la pratique ; depuis 1923 on dit que les manuels de leçons de choses ne sont pas indispensables et pourtant on les utilise toujours ; cela est dû à la barrière des mentalités. » Sans évolution des mentalités, pas de changement politique possible. C'est du moins ce qu'estimait Hubert Dubedout, maire de Grenoble, remarquant que « si l'on trouve beaucoup de volontaires pour prendre le pouvoir, il y en a beaucoup moins pour assurer la continuité de ce pouvoir, pour conduire le projet politique dans la durée. Or la cité socialiste devra prendre en compte une stratégie sociale qui est celle du P.S. ; les appétits d'acquisition devraient être transformés ; l'école va-t-elle participer à cette transformation ? ». Et Jacques Ardoine, enseignant en sciences de l'éducation à l'université de Caen, d'ajouter : « Il faut transformer dès maintenant les mentalités afin que, lorsque la gauche aura le pouvoir, on ne se trouve pas dans une situation où les mentalités

*ne suivent pas. Je propose que, puisque nous avons malheureusement du temps devant nous grâce aux élections de mars, nous passions ce temps à nous préparer. »*

Ces prises de position soulèvent le problème de l'éducation comme instrument politique privilégié d'une transformation. Pourtant, nombreux sont ceux qui s'accordent, comme Franck Serusclat, maire de Saint-Fons, à reconnaître que « l'école ne doit pas être l'instrument d'une stratégie politique d'un parti, mais que son rôle est de former des citoyens capables de critiquer quelque politique que ce soit ». C'était soulever là la contradiction de l'école comme facteur de changement sans cependant être au service d'un parti. Contradiction loin d'être résolue au cours de ce colloque qui devait être une confrontation de pédagogues et de politiques parfois sans tendresse les uns pour les autres. Ainsi, à l'intérieur des quatre commissions qui devaient évoquer autant de manières de changer l'école par « l'innovation pédagogique », par « le fait de considérer l'école dans son environnement économique », par « la collaboration de l'école avec les autres institutions éducatives » et par « la modification des rapports de pouvoirs à l'intérieur de l'école », le débat tournait parfois à l'affrontement, les enseignants ne manquant pas de manifester leur méfiance à l'égard d'intervenants

extérieurs à l'école, et les « politiques » ne se privant pas de traiter le corps enseignant de « corporatiste et conservateur ». Ces conflits sont apparus en particulier dans la commission consacrée à « L'école et les autres institutions éducatives » où ont été évoquées des difficultés dans les relations entre municipalités et enseignants, ces derniers craignant « la tentation d'une municipalisation de l'école », et dans la commission traitant des « innovations pédagogiques ». Là ont été mises en évidence d'autres difficultés (difficulté d'associer tous les parents, en particulier les familles de milieux socio-culturels défavorisés, au projet éducatif) et résistances à des expériences visant à une co-éducation : par exemple, opposition des syndicats d'enseignants, de personnels de service, de la municipalité et de l'IDEN à une tentative d'intégration des personnels de service à l'équipe pédagogique à l'école ouverte de Saint-Fons.

L'école est donc un lieu de conflits et c'est là que le P.S. peut avoir un rôle, devait estimer les participants à la commission traitant des « pouvoirs dans l'école » : « En tant que terrain de rencontre des protagonistes (enseignants, parents, lycéens, élus, militants) de ces conflits, le parti peut jouer un rôle de conciliateur entre les partenaires de l'école. » D'où la nécessité, pour les participants, de sauvegarder l'expérimentation pédagogique qu'ils considèrent comme menacée et d'apporter leur « soutien immédiat et concret aux expériences pédagogiques ». « Il faut organiser la résistance », s'exclamait Louis Mexandeau indiquant que « ce n'est pas seulement la novation qui importe, c'est aussi ce que l'on aura pu sauvegarder contre l'œuvre de désintégration voulue par le pouvoir, de La Villeneuve-de-Grenoble à Vincennes. »

D'où l'appel aux militants à agir au sein des municipalités et l'affirmation de la volonté des élus du P.S. de « reprendre l'initiative dans le domaine de l'éducation », notamment en prenant part aux débats sur l'alternance et les rythmes scolaires.

---

## au C D S

---

LE COLLOQUE du Centre des démocrates sociaux avait pour but de présenter les propositions du CDS en matière de formation des maîtres. Celles-ci devaient pourtant passer au second plan au profit de l'intervention — très attendue — de l'invité-vedette, Christian Beullac.

Après avoir brossé un tableau des bouleversements de notre société — à la fois « fin de la croissance forte assurée et du plein emploi garanti, et début de l'ère de la télématique avec un développement vertigineux du savoir et des moyens de communication et d'information » — tels que l'école n'est plus adaptée à cette évolution, le ministre de l'Éducation devait définir le nouveau rôle du maître « non plus comme un simple transmetteur du savoir acquis, mais comme l'initiateur de l'élève au bon usage des divers moyens d'information et d'expression ». Pour former cet enseignant « qui doit ouvrir beaucoup plus largement son enseignement sur le monde extérieur et intégrer l'apport du disque, de la radio, de la télévision, du film [...] qui ne se préoccupe pas seulement d'enseignement mais aussi d'éducation [...] qui, quelle que soit sa spécialisation, devra être avant tout un généraliste », Christian Beullac devait dévoiler quelques-unes de ses intentions en matière de formation des maîtres, domaine qui est pour lui « la priorité des priorités ».

Il ressort de ses propos que la formation des maîtres sera vraisemblablement « allongée, fera alterner la théorie (travaux à l'école normale) et la pratique (stages dans les classes), et fera collaborer au sein des EN des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et certains universitaires ». Quant à la formation continue des PEGC, rendue indispensable en raison des disparités à l'intérieur du corps des professeurs de collège, elle comportera « un programme de

stages d'une conception tout à fait nouvelle, décentralisés, et en dehors du temps de service ». Peu contesté par un auditoire plutôt favorable, Christian Beullac devait même se laisser aller à quelques déclarations polémiques concernant notamment les professeurs d'écoles normales qui, « au lieu de hurler dans la rue alors qu'il y a en même temps des milliers d'hommes dans la sidérurgie qui craignent pour leur avenir, feraient mieux de penser à leurs privilèges ».

Le corps des enseignants devait d'ailleurs être attaqué à plusieurs reprises par divers intervenants : « Il y a ceux qui entrent dans l'enseignement comme ils entrent en religion et ceux qui, cherchant avant tout la sécurité car ils n'osent pas affronter la vie, acceptent en contrepartie un salaire médiocre », remarquait Eugène Claudius-Petit, estimant que l'on pouvait remédier à cette situation en modifiant le mode de rémunération des enseignants « qu'il faudrait rétribuer dès le départ au traitement moyen de leur carrière en leur donnant ensuite une toute petite prime de fidélité ».

Certaines des propositions du ministre rejoignent — et dépassent même — celles du CDS selon lesquelles « deux ans paraissent à la fois indispensables et suffisants pour former les maîtres du primaire à condition toutefois que la théorie s'accompagne de stages pratiques couvrant l'éventail complet des classes que l'instituteur sera susceptible de rencontrer de l'école à classe unique ou à deux classes aux classes spécialisées en passant par les classes à forte proportion d'immigrés et les maternelles ». Quant aux professeurs de collège, ils devraient posséder une maîtrise et accomplir deux ans de stage rémunéré dans des instituts pédagogiques. Enfin, le CDS souhaiterait que « l'horaire hebdomadaire soit fixé à dix-huit heures pour les enseignants du premier cycle ou collège, quinze heures pour les professeurs du second cycle ou lycée, et douze heures pour ceux des classes préparatoires ».

Michaëla Bobasch

# le congrès Léo-Lagrange

« Créer dans les domaines de l'éducation permanente et du loisir un secteur pilote échappant aussi bien au capitalisme qu'à l'étatisme et favoriser une réflexion sur les problèmes de notre temps dans la perspective d'un projet de société socialiste », c'est le double objectif défini lors du treizième congrès de la Fédération Léo-Lagrange qui a réuni à Paris les 13 et 14 janvier huit cents délégués représentant les cent cinquante mille adhérents de la Fédération. Estimant « le moment venu de tenter le regroupement en une vaste confédération de toutes les associations qui adoptent ce double objectif », le congrès a lancé un appel pour la création d'une « Confédération générale du temps libre ».

Il a aussi adopté des textes sur différents problèmes : le cadre de vie et l'environnement, l'action culturelle, le tourisme social, le droit à l'éducation permanente, la situation des personnes âgées, des femmes, des travailleurs immigrés, ainsi que le droit des jeunes à l'emploi et la construction européenne. Les participants devaient notamment manifester le souci de « ne pas réduire la question de l'emploi des jeunes à un problème de formation, car si les jeunes ne trouvent pas de débouchés, c'est moins dû à la formation professionnelle qu'à l'organisation générale de la vie économique en France ». Quant aux stages pour les jeunes chômeurs, ils devaient être considérés comme « une parenthèse sans grande utilité, car ils devraient proposer des activités de rattrapage adaptées aux besoins des jeunes les plus défavorisés ».

En ce qui concerne l'Europe pour laquelle elle a manifesté son intérêt, notamment par la création d'un « Comité d'initiative pour l'information sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel », la Fédération

se propose d'intensifier son action d'information en ce domaine « en donnant aux citoyens, par l'intermédiaire d'animateurs qui servent de relais, les éléments nécessaires afin qu'ils puissent se prononcer sur « quelle Europe ? ».

D'autres textes, concernant l'éducation sexuelle, la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, le service militaire et les moyens de

communication audiovisuels, devront être réexaminés. Des propositions seront élaborées et soumises à un conseil d'administration qui prendra des décisions au plus tard le 15 octobre 1979.

Au terme de ce congrès, Pierre Mauroy a été réélu président de la Fédération Léo-Lagrange, et Jacques Guénée, secrétaire général.

M. B.

## que se passe-t-il ?

■ **Mobilisation pour la défense des écoles normales.** Si la FEN n'a pas encore mis au point ses modalités d'action (il s'agira vraisemblablement d'une campagne nationale portant à la fois sur « la rénovation de la formation des instituteurs, et la défense de l'emploi des personnels par un plan de recrutement des élèves-maîtres, et par la rénovation des EN considérées comme des centres permanents de formation initiale, continue, et de recherche pédagogique au cœur des départements »), le SGEN-CFDT a, pour sa part, engagé ses sections dans des mouvements de grèves actives, tournantes et reconductibles par académies : à Lyon et Grenoble du 15 au 20 janvier, à Rennes, Caen, Poitiers, Nantes, Orléans du 22 au 27 janvier, à Bordeaux, Aix, Nice, Limoges, Clermont, Montpellier, Paris, Créteil, Versailles, Toulouse, Corse du 29 janvier au 3 février, à Dijon, Besançon, Amiens, Lille, Strasbourg, Reims, Nancy, Antilles du 5 au 10 février.

■ **Journée de défense du sport scolaire** organisée le 24 janvier à l'appel du SNEP et du SNEEPS. Le SNEP estime notamment qu'« aucune évolution notable n'a pu être relevée dans les dernières propositions de M. Soisson » et condamne « le maintien de la politique des transferts qui risque de conduire à de nouvelles destructions dans le second degré ». En outre, il considère que les conditions ne sont pas réunies pour qu'une délégation de la FEN accepte de participer à une deuxième phase des discussions sur l'avenir de l'EPS à l'école.

■ **Début de la campagne de la Jeunesse au plein air le 29 janvier**, qui sera marquée, pendant deux semaines, par la vente de timbres et de vignettes. Comme chaque année, cette campagne est destinée à aider les familles qui éprouvent des difficultés à envoyer leurs enfants en centres de vacances et à apporter un soutien aux organisateurs et responsables des centres de loisirs. Cette action s'inscrit, pour la J.P.A., « dans le prolongement de toutes celles qui visent à développer l'influence et le rayonnement de l'école et de l'enseignement public ».

■ **Réaction du Mouvement des jeunes giscardiens au débat sur les rythmes scolaires.** Comparant les propositions du Conseil économique et social avec le résultat d'une enquête réalisée l'an dernier auprès des lycéens et ayant obtenu deux cent mille réponses, le Mouvement des jeunes giscardiens fait remarquer que, si les lycéens souhaitaient un réaménagement du temps scolaire, 63,8 % d'entre eux se déclaraient opposés à un éventuel raccourcissement des grandes vacances. D'autre part, 78,3 % estimaient que « le nombre et la nature des heures de cours par jour devraient être mieux équilibrés », 77,9 % souhaitant que les cours importants aient lieu le matin ; enfin, 81,4 % étaient favorables à l'adoption de la « journée continue » de 8 à 13 heures comme en Grande-Bretagne ou en Allemagne, l'après-midi étant réservé au sport et aux activités extra-scolaires. Considérant que « les propositions du Conseil économique et social ne correspondent que de très loin aux préoccupations des jeunes », le Mouvement des jeunes giscardiens estime que priorité devrait être donnée « au réaménagement de l'heure de cours, de la journée et de la semaine scolaires ».

# évaluer la formation des ense

Les problèmes d'évaluation semblent actuellement vouloir se poser avec de plus en plus de force.

Mais ils ne concernent pas seulement celle des élèves.

Marcel Postic, directeur de l'UER de psychologie, sociologie et sciences de l'éducation de l'université de Haute-Bretagne Rennes II, nous livre ici ses réflexions sur l'évaluation de la formation des enseignants en précisant les buts et les modalités d'une évaluation qui se voudrait efficace, notamment dans le discernement de la compétence de l'enseignant.

L'EVALUATION des comportements pédagogiques est souvent l'objet de critiques de la part de ceux qui la subissent, enseignants en formation ou en exercice. Ils reprochent aux évaluateurs de fonder leur jugement sur une impression diffuse, globale, de se référer à leurs propres conceptions pédagogiques et, notamment, d'examiner la situation en fonction de ce que eux, évaluateurs, auraient fait à la place de l'enseignant.

Il est vrai que toute évaluation se rapporte à un système de valeurs, et celui-ci a besoin d'être explicité. Il est vrai aussi qu'on n'observe bien que ce qu'on s'attend à rencontrer et qu'on opère un choix : il faut donc préciser ce qu'on observe et évalue. Celui dont le comportement est évalué a besoin de savoir quels rôles on attend de lui, et en fonction de quels critères on le jugera.

L'évaluation a été attaquée et ses adversaires ont invoqué tantôt des arguments de nature empirique, parce qu'elle serait arbitraire, relative au notateur, tantôt de nature idéologique, parce qu'elle introduit, selon eux, une discrimination entre les personnes. Or l'évaluation est indispensable, surtout en période de formation, parce qu'elle permet de guider l'apprentissage des enseignants en formation, de les réorienter au besoin, de repenser d'une façon générale les modalités d'action pédagogique.

Il s'agit donc d'en préciser les buts et les modalités, sans perdre de vue la relativité de la notion « d'efficacité » et de « compétence » de l'enseignant : tel enseignant peut être « bon » à tel niveau d'enseignement, devant telles conditions scolaires, et ne pas l'être dans d'autres situations. Tout instrument d'évaluation devra

## références bibliographiques

- J.M. Atkin et J.D. Raths, « Les changements dans la formation des enseignants aux Etats-Unis » in **Tendances nouvelles de la formation et des tâches des enseignants. Expériences nationales, Etats-Unis** (OCDE, Paris, 1974).
- Jean Berbaum, **Former des professeurs**, thèse de doctorat d'Etat (multigraphiée, 394 p., Service de reproduction des thèses, université de Lille III, 1973).
- Jean Berbaum, « Quelques directions de recherches actuelles en matière de formation d'enseignants » in **Les sciences de l'éducation** (n° 2-3, 1976, p. 65-72).
- Gilbert de Landsheere, « L'évaluation des enseignants » in **Traité des sciences pédagogiques** sous la direction de Maurice Debesse et Gaston Mialaret (PUF, 1978 — Tome 7, p. 110-145).
- R.W. Hieth et M.A. Nelson, « The research basis for performance-based teacher education » in **Review of educational research** (fall 1974, 44, 4, p. 463-484).
- Brigitte Hubert, « Expériences de formation et mesure des changements d'attitude en éducation par le MTAI in **Bulletin de psychologie** (XXVII, 312, 13-14, 1973-1974, p. 755-764).
- Brigitte Hubert, « Points d'application du MTAI, de 1972 à 1975 » in **Bulletin de psychologie** (XXXI, 332, 1-2, 1977-1978, p. 143-148).
- Gaston Mialaret, « Techniques modernes et formation des éducateurs » in **Les sciences de l'éducation** (n° 3, 1971, p. 4-48).
- R.A.C. Oliver et H.J. Butcher, « The structure of educational attitudes » in **Brit. J. soc. clin. psychol.**, (1, 1962, p. 56-69).
- Marcel Postic, « Quelques problèmes généraux posés par l'élaboration de systèmes de formation d'enseignants » in **Les sciences de l'éducation** (n° 2-3, 1976, p. 37-63).
- Marcel Postic, **Observation et formation des enseignants** (PUF, 1977).

donc toujours tenir compte des conditions spécifiques de la situation : nature des buts de l'action pédagogique, composition sociale de la classe, caractéristiques sociologiques de l'école et de la population scolaire, caractéristiques des élèves (types de difficultés qu'ils rencontrent, habitudes et conditions de leur travail scolaire, etc.), conditions matérielles (nombre d'élèves, matériel d'enseignement disponible, par exemple).

## but de l'évaluation

L'évaluation peut concerner le sujet en formation, ou la formation en elle-même.

### **Evaluation du sujet en formation**

Si elle s'applique au sujet en formation, elle a pour but soit de le situer dans son apprentissage, au fur et à mesure que celui-ci se déroule, soit de faire un bilan en fin d'apprentissage pour indiquer s'il est apte ou non à remplir la fonction d'enseignant.

#### **• dans le cours de l'apprentissage**

Quand l'évaluation est destinée à connaître le sujet afin de mieux adapter la formation à ses besoins, à l'aider à se connaître pour qu'il détecte ses points forts et ses points faibles, pour qu'il oriente son propre effort d'apprentissage en fonction des observations recueillies, l'évaluation fait partie du processus de formation. Les travaux portant sur la psychologie de l'apprentissage ont prouvé qu'il est nécessaire d'avoir régulièrement, tout au long de l'apprentissage, connaissance de ses résultats pour progresser : l'observation continue permet au sujet en for-

mation de savoir quelles sont ses possibilités à développer, quelles sont ses faiblesses, pour les combattre.

La régulation de l'apprentissage est un processus actif : elle provient de la prise de conscience d'un résultat puis de la formulation d'un nouvel objectif, et de la mise en œuvre des procédures d'activité nouvelles. La perception des objectifs à atteindre amène à choisir des modalités d'action appropriées et à émettre une hypothèse favorable au sujet du résultat.

Analyser les causes d'un échec ou d'un succès, découvrir, parmi les conditions de la situation affrontée, celles qui relèvent de son propre comportement, qui dépendent du choix qu'on a fait parmi les modes d'action possibles, c'est ouvrir pour soi-même le champ des possibles.

Encore faut-il bien identifier l'origine de l'adéquation ou de l'inadéquation de la conduite du sujet à la situation qu'il a rencontrée. On ne peut y parvenir que si on a clairement défini les objectifs qu'il se propose d'atteindre, que si on a déterminé les types de conduite qu'il doit avoir dans des circonstances caractérisées. L'évaluation revêt un caractère plus ou moins rigide selon que l'éventail des types de conduites permises dans une situation est plus ou moins restreint. S'il n'y a qu'un modèle d'action à adopter, l'apprentissage consiste à détecter l'erreur commise, c'est-à-dire l'écart par rapport à la norme, et à la corriger par des exercices appropriés ; si les modèles sont diversifiés, les erreurs ont des origines et des natures différentes et sont relatives au modèle qui a été adopté par le sujet dans une situation donnée. C'est soit l'ignorance des exigences internes du modèle choisi, soit un

avatar du processus de décision, à cause d'une mauvaise perception de la situation, d'une option prise, qui explique l'échec d'une conduite. Celui-ci est relatif au but qu'on s'est proposé, aux processus qu'on a choisis pour atteindre ce but.

Toute évaluation est faite par rapport à une norme, une valeur. Mais choisira-t-on celle qui est définie par l'expert, l'inspecteur ou le formateur, ou celle qui est définie et intériorisée par le sujet ? Si elle est dictée par l'expert, le sujet la ressent comme une contrainte arbitraire, une donnée extérieure à lui-même. Par contre si le sujet définit lui-même son objectif, en fonction des données de la situation, il s'engage personnellement dans la recherche d'une conduite. Il a besoin cependant, dans l'analyse, d'être en accord avec le formateur car, sinon, il risque de délaisser les contraintes institutionnelles, de négliger les valeurs qui régissent les conduites éducatives demandées dans un milieu donné, de ne tenir aucun compte des attentes des parents et des élèves à son égard, en bref, d'avoir un système de référence totalement différent, voire déphasé, par rapport au milieu dans lequel il doit exercer son action pédagogique.

#### **• à la fin de l'apprentissage**

C'est au moment où les formateurs font le bilan de l'apprentissage de l'élève-enseignant pour déterminer si celui-ci est apte ou non à s'acquitter de ses tâches que la référence à la norme prend toute sa signification. La compétence pédagogique est relative aux normes en vigueur dans un milieu scolaire déterminé, qui proviennent de l'institution par le canal des Instructions officielles, des directives données par les administrations, et des caractéristiques

sociologiques régionales et locales. Etant donné la relativité des normes, il s'agit d'évaluer la capacité de l'élève-enseignant, non seulement à mettre en œuvre les schèmes d'action pédagogique en usage, à un moment donné dans une situation scolaire donnée, mais aussi à choisir parmi les modes d'action possibles en fonction des caractéristiques psychologiques, sociologiques, de la situation rencontrée, et à créer des instruments pédagogiques adaptés aux besoins spécifiques des élèves.

Évaluer l'élève-enseignant, à la fin de son apprentissage, consiste à formuler un pronostic au sujet de son aptitude à exercer la fonction enseignante, actuellement et ultérieurement. Il doit être apte à agir selon les conditions présentes de l'action pédagogique, et à s'adapter à de nouvelles conditions. Ainsi doivent être pris en compte les comportements et les attitudes des futurs enseignants. Or tous les experts s'accordent à dire qu'il est plus aisé de définir l'inaptitude que l'aptitude (1). S'il est relativement possible de faire un jugement prédictif d'échec, il est plus difficile de prédire la réussite d'un élève-enseignant. Celui qui, tout au long de son apprentissage, est incapable de progresser, soit parce qu'il refuse les objectifs qui lui sont proposés, soit parce qu'il est dans l'impossibilité d'améliorer la qualité de la relation qu'il a avec les élèves, est à réorienter vers une autre profession.

Quand l'évaluation sert à réguler le processus de formation, il n'est pas besoin d'envisager une procédure spéciale en fin d'apprentissage ; il suffit d'examiner s'il y a eu progression par rapport aux objectifs qui paraissaient devoir être atteints. L'évaluation continue, entretenue tout au long de la formation, permet d'effectuer un bilan en termes de structure comportementale et d'élaborer un plan de formation continuée. La distinction entre **évaluation formative**,

celle qui permet de déterminer les modalités du processus d'apprentissage, qui s'étale tout au long de l'action en cours, et l'**évaluation sommative**, qui situe les performances par rapport à des normes, n'a alors plus de raison d'exister. Lorsque l'évaluation est **régulatrice** de la formation, elle prend en compte les caractéristiques de comportement et d'attitudes des élèves-enseignants et les met en rapport avec les exigences fonctionnelles et normatives de la fonction enseignante. Alors est évitée la formule d'évaluation-sanction, qui est traditionnellement utilisée, sous la forme d'un examen terminal comportant des épreuves théoriques et pratiques, et qui laisse trop de place au hasard : les situations scolaires affrontées par les candidats sont parfois étrangères à celles qu'ils ont connues pendant leur formation et les membres des jurys n'ont pas toujours les mêmes systèmes de référence que les formateurs. Dans une formule d'évaluation régulatrice de la formation, tous ceux qui participent à la formation et qui en contrôlent le déroulement sont obligés de s'accorder sur des objectifs et sur un système de référence.

#### **Evaluation de la formation**

En effet l'évaluation ne porte pas seulement sur la personne en formation, mais porte aussi sur la formation elle-même, sur ses objectifs et ses méthodes.

Alors qu'on s'accorde assez facilement sur des buts généraux à assigner à la formation des enseignants, des divergences se manifestent dès que des décisions sont à prendre au sujet du programme et des modalités de la formation. Les dysfonctionnements d'un système de formation amènent à le reconsidérer dans ses fondements, à se poser un certain nombre de questions : les objectifs sont-ils précis, les moyens sont-ils adaptés aux objectifs et aux caractéristiques des sujets en formation ? Les

difficultés rencontrées par ceux-ci sont parfois le révélateur d'une inadaptation de la formation telle qu'elle est conçue et mise en œuvre.

L'évaluation du processus de formation conduit à remonter à l'origine des divergences entre formateurs et personnes en formation, entre formateurs et administrateurs de l'enseignement, et entre formateurs eux-mêmes. Il est nécessaire de connaître les représentations que ceux qui évaluent ont du « bon » enseignant, et de l'apprentissage de l'élève-enseignant et de les confronter.

### modalités

#### de l'évaluation

Que doit-on évaluer et comment le faire, telles sont les deux grandes catégories de questions à poser.

#### **Contenus de l'évaluation**

L'évaluation s'applique à des processus comportementaux et à des attitudes à l'égard de l'éducation, chez l'enseignant en formation.

• Les processus comportementaux, qu'il met en action, supposent l'application de connaissances psychologiques, pédagogiques, scientifiques. Ce sont des schèmes de communication pédagogique, des modes de relation interpersonnelle, des démarches didactiques, des types d'organisation de situations d'apprentissage ou d'enseignement, qui demandent des capacités d'analyse de la situation, d'adaptation à des situations éducatives différentes, à diverses méthodes pédagogiques, etc. Certains processus d'action relèvent du domaine relationnel, d'autres concernent le traitement du contenu de l'enseignement. Dans ce dernier cas, l'évaluation porte par exemple sur la nature, la justesse de l'information transmise, en tenant compte des contraintes provenant de la matière elle-même, de ses finalités

et de sa logique interne.

Un plan de formation doit nécessairement envisager les types de comportement relationnel et didactique que le futur enseignant a besoin de maîtriser. On peut en établir la liste soit en partant d'une théorie pédagogique, par une démarche déductive, soit en analysant les situations pédagogiques que rencontrera l'enseignant et en identifiant les actes de l'enseignant qui ont des effets positifs ou négatifs chez les élèves. Quelle que soit la méthode employée, il s'agit de dresser la liste des objectifs de la formation.

• Les attitudes à l'égard de l'éducation et des pratiques éducatives évoluent au fur et à mesure de la formation, sous l'influence d'une analyse des composantes sociologiques, psychologiques de la situation éducative, et d'une réflexion philosophique sur les finalités de l'éducation.

Des échelles d'attitudes ont été construites notamment aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. L'instrument le plus connu, le *Minnesota Teacher Attitude Inventory* (M.T.A.I.), a servi à évaluer les changements provoqués par la formation. On pourra se reporter aux présentations des recherches figurant dans les articles de B. Hubert pour avoir une idée des domaines d'application et des résultats obtenus dans diverses situations de formation. Quelles que soient les échelles d'attitudes à l'égard de l'éducation, elles s'appuient sur des postulats : l'aptitude à établir de bons rapports avec les élèves selon un mode démocratique et coopératif est un facteur d'efficacité de l'enseignant, selon le M.T.A.I. ; la formation a besoin de développer une attitude libérale et bienveillante, centrée sur l'enfant, progressiste, selon Oliver et Butcher. Bien que ces instruments permettent de savoir si l'enseignant manifeste le désir d'établir un climat social favorable avec ses élèves, ils servent plus à faire le bilan de l'influence de la

formation qu'à évaluer les attitudes qui sous-entendent le comportement. L'analyse des attitudes, à notre avis, ne peut être menée que par l'étude des comportements observables, sur une période assez longue, de manière qu'apparaisse le projet pédagogique à long terme de l'enseignant et que se manifeste la cohérence de ses options théoriques et pratiques.

### Modes d'évaluation

Au lieu de décrire des caractéristiques, des attributs de l'enseignant, il s'agit de définir les types de comportements souhaitables et de prévoir les moyens de contrôler si ce comportement apparaît ou non.

La formation des maîtres, organisée sur la base d'acquisition de compétences (C.B.T.E. — *Competence Based Teacher Education*) est en expansion aux Etats-Unis malgré un courant de critique de ce type de programme : il s'agit d'entraîner le futur enseignant à acquérir les compétences qui faciliteront la réussite scolaire des élèves. Après avoir recensé les effets que les enseignants devraient produire sur leurs élèves, on caractérise les compétences qu'ils devraient avoir pour atteindre une certaine efficacité dans l'action pédagogique. On recherche les liaisons qui existent entre les compétences identifiées chez les enseignants et les performances scolaires des élèves et on retient pour la formation celles qui présentent des liaisons significatives.

J.-M. Atkin et J.-D. Rathes énoncent les compétences qui figurent le plus souvent dans les programmes de formation :

*« être capable de changer les tâches en classe, de modifier les tâches prévues des élèves pour les adapter au niveau des individus. »*  
*« être capable de motiver le comportement des élèves présents, favorisant la diversité, le plaisir, l'esprit de décision, l'intérêt et le respect. »*

*« être capable d'expliquer un sujet; d'interpréter les termes, significations et mobiles dans la langue qui est familière aux enfants. »*

*« être capable de reconnaître les contributions des élèves en réagissant à leurs réponses et suggestions. »*

*« utiliser des principes psychologiques pertinents pour affronter les problèmes de comportement anormal, »*

*« être capable de faire marcher du matériel audiovisuel, d'installer, faire marcher, réparer du matériel éducatif automatique. »*

*« reconnaître dans ses propres comptes rendus sur le comportement des enfants et les comptes rendus de ses collègues ce qui est inférence ou évaluation. »*

*« décrire les caractéristiques d'un petit nombre de catégories larges dans le comportement professoral et les intentions probables des enseignants au moment où ils présentent chaque type de comportement. »*

*« quand on lui demande de donner un exemple d'une des trois catégories du comportement professoral (questionnaire ou administratif, personnel ou social, instruisant ou enseignant), l'étudiant sera capable d'observer un court moment de la relation maître-élève, et, quand la présentation est interrompue, il fournira un exemple du comportement demandé par écrit ou oralement. »*

*« écrire ou justifier la justesse des exposés concernant les résultats affectifs des leçons et plans d'étude. »*

*« passer de la préparation des leçons pour un groupe spécifique d'élèves et de matériel pédagogique à des stratégies d'enseignement. »*

Jean Berbaum (1973) a présenté d'une façon détaillée l'analyse des objectifs et des compétences faite par le Centre de recherche et développement pour la formation des enseignants de l'université d'Austin au Texas. Un certain nombre d'objectifs généraux sont énoncés

(ex. : former un professeur qui a conscience d'être une personne agissant avec d'autres personnes dans son entourage, qui a conscience de la personnalité de chacun de ses élèves et qui favorise le développement particulier de chacun de ses élèves, etc.). Une liste de compétences est établie et ordonnée en rapport avec les étapes de la formation. Cinq niveaux de performance sont distingués dans la maîtrise de la compétence considérée.

**Exemple d'objectif général :** former un professeur capable d'organiser des activités de formation efficaces.

**Exemple d'objectif particulier, correspondant à l'objectif général :** organisation de l'enseignement afin de favoriser l'apprentissage.

**Exemple de compétences que suppose cet objectif particulier :** être capable

- d'avoir conscience des exigences de contenu de la matière en rapport avec les principes d'organisation d'un enseignement ;
- de mettre en rapport dans l'organisation d'un enseignement les aptitudes d'un élève avec son apprentissage ;
- d'établir des objectifs ;
- de choisir une activité de formation adaptée pour atteindre un objectif donné ;
- de modifier les activités d'apprentissage selon les réponses des élèves pendant ces activités, etc.

**Niveaux de performance (valable pour tout objectif) :**

- connaître les principes ;
- connaître les conditions d'application ;
- savoir généraliser ;
- savoir effectivement mettre en œuvre ;
- savoir évaluer l'intervention.

Hieth et Nielson (1974), cités par J. Berbaum (1976), font une analyse critique de ce genre d'études et démontrent qu'on ne dispose pas, actuellement, de résultats expérimentaux satisfaisants prouvant la relation entre le comporte-

ment de l'enseignant et les résultats obtenus par les élèves. Nous pouvons ajouter qu'il serait nécessaire de tenir compte de la relativité des conditions psychologiques et sociologiques rencontrées dans les diverses situations pédagogiques, car l'apparente rationalité qui préside à la conception de ce genre de programme de formation d'enseignants suppose une stabilité de ces conditions. On peut craindre la rigidité d'un tel programme qui conduit à un entraînement systématique de mise en œuvre de comportements liés à ces compétences dans des situations pédagogiques factices telles que celles qui sont prévues dans le micro-enseignement. Tous les chercheurs européens, pourtant, quelles que soient leurs options théoriques, adoptent généralement le processus suivant pour élaborer un projet de formation :

- détermination des finalités de l'éducation et de la place de l'économie dans la société ;
- analyse de la fonction de l'enseignant dans le système éducatif et étude des rôles qu'il doit assumer ;
- établissement des objectifs de formation des enseignants.

Cependant ils ne passent pas toujours d'une description en termes de valeurs à des définitions opératoires des comportements pédagogiques qui correspondent à ces objectifs. Or, ce sont les définitions opératoires qui permettent de déterminer des critères d'éva-

luation.

Cette méthode déductive a l'intérêt d'examiner systématiquement les conséquences à tirer pour l'organisation de la formation, mais elle risque de rester assez souvent au niveau des généralités valables pour toute la formation des enseignants, quelle que soit la spécialité qu'ils enseignent et l'ordre d'enseignement (élémentaire, secondaire, technique, professionnel) qui les concerne.

Elle fournit des cadres généraux de référence et nous pensons qu'il est nécessaire de les préciser en procédant à une analyse systématique des situations pédagogiques, en tenant compte de leur diversité et de leur spécificité. Cette démarche inductive permet de recueillir les comportements observables chez l'enseignant et de préciser les critères d'évaluation. C'est ce que nous avons fait en 1977 pour les professeurs de sciences en relevant les faits saillants dans le comportement de l'enseignant qui produisent des effets positifs ou négatifs chez les élèves, en analysant les incidents critiques qui se produisent dans la classe et qui sont révélateurs de l'échec ou du succès de l'enseignant dans son entreprise. En rapprochant des faits de même nature, nous avons pu identifier les traits de comportements qui semblent déterminer la qualité de l'acte pédagogique et les présenter sous forme d'une fiche d'observation avec échelle d'appréciation à cinq degrés (ci-dessous).

ne s'inquiète pas de savoir si les élèves comprennent et suivent	1 2 3 4 5	évalue si les élèves comprennent et suivent
négligent	1 2 3 4 5	organisé, méthodique
mauvaise exploitation de l'expérience	1 2 3 4 5	bonne exploitation de l'expérience

suite page 12 →

## maîtres et compagnons

POUR ENSEIGNER à apprendre, il faut apprendre à enseigner. Depuis l'éternité, l'accord semble unanime sur cette affirmation. La formation des maîtres, dans les discours au moins, n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour, même si parfois, au ciel pédagogique, le diable s'habille en serviteur de Dieu. A chacun son maître formé et les élèves seront bien gardés, éduqués, élevés. Puisque personne ne discute la nécessité d'une telle formation, quelques vraies questions peuvent être posées avec des chances de pertinence.

Il y en a beaucoup. Nous en pêcherons un petit nombre seulement pour allumer le débat, en sachant que, nous aussi, nous pensons qu'un enseignement est d'autant meilleur que les enseignants sont eux-mêmes formés. C'est précisément sur ce sol que s'enracinent les interrogations dérangeantes. Et, pour notre compte personnel, nous ne possédons aucune réponse démontrable, sinon peut-être en termes d'option, ce qui, à nos yeux, justifie suffisamment une attitude ouverte.

Comment sait-on, de façon repérable, partageable, transmissible, qu'une formation améliorée des maîtres engendre un meilleur système éducatif, c'est-à-dire de meilleurs élèves : mieux équipés, plus responsables, maîtrisant avec une plénitude plus assurée leurs relations actives avec la société globale ? De quelles manières, dans une telle perspective, peut-on parvenir à articuler une démocratisation quantitative de l'enseignement, absolument impérative depuis longtemps, et une amélioration qualitative générale dont la nécessité n'est pas moins urgente ?

A quoi voit-on, concrètement, pratiquement, assurément, qu'un enseignement est plus satisfaisant qu'un autre, et pour qui ? De quels moyens dispose-t-on pour vérifier un progrès de cette sorte, et ce sur un double plan : dans l'immédiat d'abord, puis-que l'enseignant n'est jamais en mesure, réellement, d'attendre longuement pour apprécier les effets de son action sur l'ensemble de ses élèves, et, plus subtilement, sur chacun d'entre eux ; sur le long terme d'autre part, si l'on accepte l'idée, banale et juste, que l'enjeu d'un enseignement se situe toujours aussi dans un futur relativement lointain et qui, en

tout cas, échappe aux possibilités temporelles d'un enseignant donné ?

L'allongement de la formation des maîtres constitue une revendication profonde et légitime, nul ne le conteste. Mais ce premier pas pose des questions premières : à quelles conditions une formation plus longue amènera-t-elle un progrès qualitatif notable ? En particulier, quels équilibres veut-on établir entre les dimensions « académiques » de cette formation et ses aspects proprement didactiques ? Pour qu'un enfant apprenne les mathématiques, il vaut certes mieux que l'enseignant soit le plus compétent possible dans la discipline, mais il est essentiel aussi, et peut-être d'abord, de savoir ce qu'est un enfant.

Les contenus et modalités d'une formation interviennent directement sur sa durée, et l'inverse est également vrai. Le corporatif, l'institutionnel, le scientifique se trouvent ici liés en des imbrications multiples et l'erreur grave consisterait à traiter séparément chacune de ces composantes. Avoir le temps de ne pas être bref, c'est essentiel, mais à condition d'opérer les transformations qui sont appelées par une telle option et sans lesquelles, inévitablement, les dents du piège finiraient par se refermer.

Et qui seront les formateurs d'enseignants, dans cette nouvelle perspective ? Comment se formeront, d'emblée et continûment, les formateurs de formateurs ? Question bateau, direz-vous. Il n'empêche qu'elle se pose. Former des enseignants est un métier difficile, épuisant, qui doit changer au fur et à mesure que changent les enseignants eux-mêmes ? Qui saurait être, toujours et sans cesse, formateur de formateurs ? Où se ressourcera-t-il, comment, et selon quelles modalités pratiques ?

Le temps est fini des compagnons du Tour de France, comme celui des cathédrales. Mais il s'agit aujourd'hui d'inventer les architectures contemporaines, et le moule qui les fournirait n'existe tout fait nulle part. Une querelle des Anciens et des Modernes serait sans doute oiseuse ; elle n'est pourtant pas complètement improbable. Pour l'éviter, les voies sont diverses, mais toutes demandent qu'on ne prenne pas Pierre pour Thomas sous prétexte que les deux s'appellent Corneille.

Strapontinus

Le nombre de degrés est variable selon les chercheurs : 7 chez J. Berbaum (1973), 9 dans l'échelle Stanford-Erens mise au point par G. Mialaret. Nous avons préféré restreindre le nombre de degrés

et donner des points de repère descriptifs des comportements pouvant être classés en 1, 3, 5, de façon que les évaluateurs aient des critères d'appréciation des différences de niveau.

ne remanie pas l'information si elle n'a pas été comprise

#### degré 1

- pose plusieurs fois la même question, bien que les élèves ne la comprennent pas
- suit un chemin linéaire rigide

#### degré 3

- manque de promptitude à reposer une question sous une forme améliorée
- reprend l'explication, mais sans vérifier la réception
- n'est pas assez exigeant au sujet de l'exactitude des réponses faites et de la formulation

remanie l'information quand elle n'a pas été comprise

#### degré 5

- modifie la formulation d'une question dès qu'elle n'a pas été comprise
- prend une ramification dès que les élèves butent sur une difficulté
- utilise l'erreur commise par un élève pour la redresser

Cette fiche d'évaluation n'est valable que pour observer l'activité pédagogique pour laquelle elle a été conçue : la leçon de sciences en méthode interrogative. S'il s'agit d'évaluer le comportement de l'enseignant dans une autre activité pédagogique, comme les travaux dirigés en sciences, ou une autre méthode pédagogique, comme la pédagogie par groupes, il est nécessaire de construire l'instrument approprié, en procédant aussi à l'analyse des comportements observables et de leurs effets positifs ou négatifs sur le comportement des élèves.

### vers une forme

#### contractuelle

Pour qu'il y ait un critère de réussite de l'action pédagogique, il faut que les buts et les modalités en soient clairement définis et qu'on mesure la différence entre le résultat souhaité et attendu, et le résultat atteint. Cela suppose

aussi que les personnes en formation et les formateurs manifestent un accord au sujet des objectifs à atteindre et que le sujet en formation intériorise ces normes et accepte de remplir les conditions nécessaires pour aller vers une exécution correcte. L'évaluation provient alors des résultats de l'action et permet au formateur d'orienter l'action future de l'enseignant en formation et de mieux le guider dans son perfectionnement.

Tout objectif doit donc être défini sans ambiguïté, d'une façon telle qu'il obtienne l'accord du formé et du formateur. Des critères précis doivent être déterminés pour différencier les solutions possibles, les hiérarchiser et opérer un choix, et pour évaluer l'atteinte des objectifs, en évitant les conflits de critères (ex. : justesse du contenu transmis et compréhension de ce contenu par les élèves).

C'est pourquoi tout instrument d'évaluation a besoin d'être discuté, négocié entre les parties en

présence et établi à la suite d'essais et de remaniements acceptés pour tous. Un contrat explique les attentes mutuelles des partenaires et les engagements réciproques. Le sujet en formation accepte d'aller vers certains objectifs et connaît les critères d'appréciation de son succès ; le formateur s'engage à l'aider sur ces bases et à organiser les situations de formation en fonction des besoins de chacun.

La participation des enseignants à l'élaboration des instruments d'évaluation se situe au niveau des objectifs retenus, des compétences qui y correspondent, et surtout des critères d'appréciation du succès ou de l'échec. L'échange de vues doit aboutir à une convention nette et précise, qui sert de référence.

D'autres formes de participation des élèves-enseignants à l'évaluation sont à mettre en œuvre, notamment pour permettre à chacun de mieux se connaître et d'établir avec les formateurs un plan personnel de perfectionnement. L'auto-évaluation, confrontée avec l'évaluation portée par des observateurs, fournit au sujet des bases pour déterminer les objectifs à atteindre, pour s'entraîner à des types d'action didactique ou relationnelle, en obtenant des formateurs une aide spécialement adaptée. Si on organise des groupes de formation, où des élèves-enseignants apprennent à concevoir en commun une action pédagogique pour en confier la réalisation à l'un ou plusieurs d'entre eux, les membres du groupe eux-mêmes peuvent observer la situation, évaluer les résultats par rapport au projet qu'ils voulaient appliquer. Cette formule permet de compenser les effets de dépréciation ou de surestimation des résultats qui existent parfois dans l'auto-évaluation, car la perception de ce qu'on fait se rapporte à la conception qu'on a de soi, au niveau auquel on prétend atteindre. Dans certains cas, l'enregistrement vidéo permet

au sujet en formation de mieux analyser certains comportements qui lui sont caractéristiques et de chercher les moyens de remédier aux difficultés qu'ils lui occasionnent.

Chaque fiche d'évaluation d'une action pédagogique est l'occasion d'une discussion entre le formateur et celui qui est en formation, notamment pour qu'ils déterminent ensemble les modalités du perfectionnement. Les fiches, établies successivement, permettent des comparaisons et de voir l'évolution de l'apprentissage de chacun. Ainsi les exercices de formation ne sont pas nécessairement les mêmes pour tous. Ils sont déterminés par les besoins de chacun. Ce n'est que si l'un des élèves-enseignants rencontre des obstacles particuliers à formuler des questions qu'on organisera à son intention des séquences d'entraînement à cette technique. Un autre ira pendant ce temps suivre un module de formation consacré à l'exploitation du matériel didactique, etc. L'évaluation est l'occasion d'une rétroaction (feed-back) pour que l'enseignant en formation perçoive mieux la situation qu'il a rencontrée et trouve les moyens personnels de résoudre ses propres difficultés, en se sentant soutenu, aidé dans son effort de développement par les membres du groupe auquel il appartient et par les formateurs.

L'évaluation, conçue comme approche analytique et critique des comportements pédagogiques pour assurer la régulation de la formation, doit être le moyen pour l'enseignant en formation d'accéder à la connaissance de lui-même dans la situation de communication pédagogique, de trouver des modes d'épanouissement personnel dans une situation d'expérience sociale.

**Marcel Postic**

(1) cf., par exemple, « La recherche et l'innovation en matière de formation des enseignants » de S. Marklund et B. Gran in *Tendances nouvelles de la formation et des tâches des enseignants* (OCDE, 1974 - p. 17-86).

## vos réactions

“inspecteur de l'information et de l'orientation”

Je vous signale une erreur, par omission, dans la rubrique « vous avez la réponse » de votre n° 362.

En effet, le concours qui permet d'accéder au grade d'inspecteur de l'information et de l'orientation est ouvert « aux directeurs de CIO et conseillers d'orientation âgés de trente ans au moins et justifiant de cinq ans de services effectifs dans leur corps ».

**J.-P. Poisson**  
directeur de CIO

“sections d'éducation spécialisée”

Votre réponse publiée en page 17 du n° 371 m'oblige à apporter des précisions.

Nos élèves de SES ont la possibilité d'obtenir, en fin de formation professionnelle, le certificat d'éducation professionnelle (**BOEN n° 15** du 12 avril 1973, n° 37 du 2 octobre 1969, n° 43 du 12 novembre 1970). Bien que ce certificat ne soit pas la finalité de l'enseignement en SES, il est une intéressante possibilité pour nos élèves. Rien ne nous empêche non plus de présenter certains d'entre eux aux épreuves pratiques du CAP.

A mon avis, il n'y a pas lieu de créer un examen spécifique aux SES, ce qui serait contraire à l'esprit d'intégration de ces sections.

**R. Veaux**  
directeur de SES

## vos opinions

### vestiaire à vélos

LE GARAGE à vélos! Eternel problème posé au sein des conseils de classe, des conseils d'établissement, qui conduit à prononcer les mots sévères de larcin, vol, soulève et engendre des réflexions sur la responsabilité des enfants, des parents, entraîne l'évocation des pires drames possibles, transforme en mélodrame l'atmosphère de nos conseils...

Quand sera-t-il résolu? Le jour où nos moyens financiers nous permettront d'assurer un gardiennage système « vestiaire de théâtre » : plus d'élèves dans le parc à vélos, une contremarque accrochée sur le véhicule confié au gardien et chiffré au numéro de la carte de sortie de l'élève.

Ce système suffirait à faire retrouver la paix aux enfants, aux parents, aux personnels, à l'administration. Le jeu n'en vaut-il pas la chandelle?

**Micheline Bouillard**  
sous-directrice

## Important Editeur Parisien

recherche pour création et lancement de nouvelles collections

manuscrits inédits de romans, poésie, essais théâtre. Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement par presse, radio et télévision.

Nos contrats d'édition sont régis par l'article 49 de la loi du 11 Mars 1957 sur la propriété littéraire

Adresser manuscrits et C.V. à la pensée Universelle  
3 bis Quai aux Fleurs  
75004 Paris  
Tél. 325.85.44.



# CLASSES DE 6<sup>e</sup>

## DOCUMENTS CNDP

pour l'enseignement des sciences humaines et sociales

### L'AGRICULTURE de la Préhistoire à nos jours

(coproduction du CNDP et de la Documentation française)

- 5 dossiers de 12 diapositives avec livret<sup>1</sup>
- 5 cahiers individuels (livrés par 5 ex. de chaque)<sup>2</sup>
- 1 livret méthodologique<sup>3</sup>

### LA PRÉHISTOIRE l'habitat, l'outil, l'art...

- 3 dossiers de 12 diapositives avec livret<sup>1</sup>

### L'ANTIQUITÉ Égypte, Israël, Grèce, premiers Chrétiens...

- 4 dossiers de 12 diapositives avec livret<sup>1</sup>
- 2 dossiers de 24 diapositives avec livret (la maison romaine et Ramsès)<sup>4</sup>
- 2 films courts super-8 mm avec notice (le pont du Gard et le théâtre romain de Lyon)<sup>5</sup>

### L'HOMME ET LES MILIEUX désertique, intertropical sec, méditerranéen, polaire...

- 4 dossiers de 12 diapositives avec livret<sup>1</sup>

### L'INITIATION ÉCONOMIQUE Éduquer le jeune consommateur...

- 1 dossier de 48 diapositives avec livret<sup>6</sup>
- 2 films courts super-8 mm avec notice<sup>5</sup>

### Le milieu local et le budget communal...

- 2 transparents pour rétroprojecteur avec notice (4 niveaux de schématisation)<sup>7</sup>

### TARIFS UNITAIRES

(T.T.C., franco, établissements et organismes publics)

<sup>1</sup> : 20 F; <sup>2</sup> : 11 F; <sup>3</sup> : 10 F; <sup>4</sup> : 45 F; <sup>5</sup> : 95 F; <sup>6</sup> : 68 F; <sup>7</sup> : 22 F

### DOCUMENTATION ET RENSEIGNEMENTS :

CNDP-Promotion et Ventes, 29, rue d'Ulm - 75230 Paris Cedex 05.  
Tél. : (1) 329.21.64, poste 559.

### VENTE A L'UNITÉ :

CRDP et CDDP points de vente (voir B.O. n° 42 en dernières pages)



CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

# l'éducation

a  
retenu  
pour vous  
cette  
semaine

---

## une revue

---

**Enseigner le français, comme toujours.** L'Association française des enseignants de français a fait, depuis plus de dix ans, un travail considérable, dont nul ne devrait ignorer les engagements et la pertinence. Il est donc particulièrement significatif qu'elle consacre un numéro entier de sa revue **Le français aujourd'hui** aux problèmes de l'enseignement aux enfants de travailleurs migrants : **Dans toutes nos classes des enfants d'immigrés** (AFEF, B.P. 32, 92310 Sèvres — décembre 1978, n° 44, 110 p., 30 F). Les classes d'initiation, les méthodes audiovisuelles, le bilinguisme, les enseignants français et étrangers, les langues et cultures d'origine, voici un panorama fort utile, malgré les choix qui ont dû être opérés par les auteurs, étant donné la richesse de la matière et le volume limité de la revue. Des expériences, une bibliographie indicative, des témoignages complètent ce numéro que, de la maternelle à l'université, les enseignants devraient lire.

---

## un guide

---

**Aller à l'étranger.** Les étudiants et lycéens voulant se rendre à l'étranger, pour un séjour plus ou moins long, sont de plus en plus nombreux. Les moyens à leur disposition ne leur sont pas toujours connus. L'Unesco qui, depuis longtemps, veille à cette diffi-

culté, publie la 22<sup>e</sup> édition d'**Etudes à l'étranger** (716 p., 36 F). Le choix est vaste : 200 000 bourses d'études, postes d'assistants, subventions de voyages répartis dans plus de cent pays. Les informations utiles sont données pour faciliter la décision et bien préparer un séjour d'études à l'étranger : conditions d'admission, qualifications linguistiques requises, montant et durée des bourses, dépôt des candidatures, coût de la vie, système universitaire de chaque pays. Un index des organisations, des institutions et des domaines d'études proposés complète ce guide indispensable.

---

## un livre

---

**Tant qu'il y aura des hommes...** Ce n'est pas là le titre du roman auquel déjà vous pensiez. Il s'agit du début de la dernière phrase d'une histoire. Et voici la phrase en son entier : « Tant qu'il y aura des hommes et qu'il y aura des armes, les enfants pleureront leurs tendresses détruites. » Cette histoire figure, avec cinq autres, d'inspiration identique, dans un ouvrage qui vole à la défense de la nature, des animaux libres, et dont la forme symbolique accroît leur portée. Il s'agit de **La mort en file indienne** de Geneviève Laporte (éd. Entente, coll. « Entente littéraire », 1978, 176 p., 39 F). Dans la préface à ces « anti-histoires de chasse », qui sont des contes, Armand Lanoux écrit fort justement : « Ils apprivoisent la peur et la mort. Mais ils le font avec

une poésie continue et ils enchantent par les mille traits justes dont ils sont tissés. » Et, certes, si l'on demeure, tout au cours de ces lectures, frappé d'horreur à chaque coup de feu, on tombe tout à la fois sous le charme de cette entente et de ces dialogues entre les bêtes et les enfants. Ainsi, une fois encore, cet ouvrage nous fait prendre conscience de la force des contes : ces mensonges qui disent toujours la vérité !

---

## une B.D.

---

**Nous sommes liés par le même destin !** De qui est cette phrase ? De Martin Luther King qui ajoutait aussitôt, lors d'une conférence faite à la Mutualité, à Paris, en 1965 : « Tout vient de ce que beaucoup n'ont pas compris encore que les Blancs et les Noirs ont besoin les uns des autres »... Pour rappeler les grandes étapes de la vie du pasteur, assassiné à Memphis, à trente-neuf ans, le 4 avril 1968, Serge Saint-Michel et Bruno Le Sourd ont réalisé une bande dessinée en couleurs : **Martin Luther King** (Univers Media, 51, rue Vivienne, 75002 Paris — 1979, 48 p., 18 F). A l'intérieur de cette B.D. se trouve encarté **Le journal du racisme et de la non-violence** qui contient, à l'intention des jeunes, de nombreuses informations sur le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination. L'ensemble constitue un document qui se prête à de nombreuses utilisations pédagogiques.

---

## on fixe

---

■ **LES HORAIRES** hebdomadaires, applicables en classe de quatrième à partir de la rentrée scolaire de 1979 et en classe de troisième à partir de la rentrée scolaire de 1980.

Français .....	5 heures
Mathématiques .....	4 heures
Première langue vivante étrangère .....	3 heures
Histoire, géographie, économie, Education civique .....	3 heures
Sciences expérimentales .....	3 heures
Education artistique .....	2 heures
Education manuelle et technique .....	1 h 30
Education physique et sportive .....	3 heures

Les élèves doivent suivre au moins une discipline ou activité optionnelle suivant l'horaire hebdomadaire ci-après :

Latin .....	3 heures
Grec .....	3 heures
Seconde langue vivante .....	3 heures
Première langue vivante étrangère renforcée .....	2 heures
Option technologique A (techniques du travail en atelier) ..	3 heures
Option technologique B (techniques du bâtiment) .....	3 heures
Option technologique C (techniques des métiers de service en collectivité et des fabrications réalisées au moyen des matériaux en nappes) .....	3 heures

« Les actions de soutien s'accomplissent en français, en mathématiques et en première langue vivante étrangère dans le cadre de l'horaire fixé à l'article premier sous la forme d'une pédagogie différenciée. Le calcul du contingent annuel d'heures d'enseignement attribué à chaque collège pour les classes de quatrième est effectué sur la base d'un effectif de référence de vingt-quatre élèves.

» Pour tenir compte de contingences particulières, cet effectif pourra être au minimum de seize élèves, au maximum de trente élèves.

» En cas de dépassement de l'effectif de référence visé au premier alinéa ci-dessus, un contingent supplémentaire d'une heure par élève au-delà de vingt-

quatre sera mis à la disposition de l'établissement.

» Les collèges dans lesquels des élèves des classes de quatrième rencontreraient des difficultés scolaires graves pourront bénéficier d'un contingent horaire supplémentaire leur permettant d'organiser, dans le cadre de leur autonomie pédagogique, des actions de soutien complémentaires.»

---

## on précise

---

■ **LES DATES DES EXAMENS** du brevet d'études du premier cycle du second degré et du brevet élémentaire, sessions de 1979.

• BEPC : épreuves écrites entre le 27 et le 30 juin ; oral aux dates fixées par les recteurs.

• BE : 1<sup>re</sup> session : 27 et 28 juin.  
2<sup>e</sup> session : 5 et 6 septembre.

(Arrêté du 3 janvier 1979 et circulaire du 8 janvier 1979 — B.O. n° 3.)

---

## on modifie

---

■ **LE REGLEMENT** des examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet professionnel de préparateur en pharmacie (arrêtés du 20 décembre — B.O. n° 3).

---

## on recrute

---

■ **DES INSPECTEURS** de l'enseignement technique : vingt postes mis au concours en 1979 (arrêté du 19 décembre 1979 — B.O. n° 3).

---

## on signale aussi

---

■ **LES MESURES** envisagées pour les personnels enseignants du second degré concernés soit par des mesures de carte scolaire, soit par les conséquences de la transformation en établissements autonomes des CES annexés et des premiers cycles des lycées (circulaire du 8 janvier 1979 — B.O. n° 3).

**A tous ceux de nos lecteurs désireux de trouver ici la réponse à la question qui les préoccupe, nous rappelons qu'ils doivent nous écrire en nous signalant leur adresse, même si leur anonymat est respecté dans ces colonnes. En outre, qu'ils n'hésitent pas à nous donner le plus de précisions possible quant au cas qu'ils nous exposent, afin d'éviter une réponse qui, faute de certains détails, correspondrait plus à une généralité qu'à leur situation personnelle.**

---

## les intervenants dans l'élémentaire

---

Vous serait-il possible de faire le point de la réglementation actuelle en ce qui concerne les intervenants dans les écoles élémentaires, intervenants de parents à l'année pour s'occuper d'ateliers et participer à la vie de l'école ou intervenants accidentels ? Quelles sont les démarches administratives que doit effectuer l'enseignant ?

La question posée comporte un aspect pédagogique et un aspect administratif.

Sur le plan pédagogique, le conseil des maîtres, et éventuellement le conseil d'école, peuvent émettre un avis sur l'institution d'ateliers pour l'année scolaire. L'IDEN doit être informé des projets de ce genre et donner son accord, soit une fois pour toutes, en faisant confiance à l'équipe pédagogique, soit au coup par coup s'il l'estime préférable. Il est difficile de donner une réponse valable pour tous les cas car les situations sont très diverses dans la pratique. S'il s'agit d'intervenants accidentels, il est nécessaire de faire le même type de démarche auprès de l'IDEN, sauf instructions contraires de sa part.

Sur le plan administratif (responsa-

bilité civile), la responsabilité de l'Etat est substituée à celle de l'instituteur dans tous les actes de la vie scolaire non interdits par les règlements, et, en particulier, lorsqu'un intervenant extérieur, dûment autorisé, est chargé pour un temps limité de certains exercices éducatifs s'inscrivant dans le cadre des instructions officielles.

Mais il faut bien noter que la participation d'intervenants (parents ou autres personnes) à l'œuvre d'enseignement ne peut pas être improvisée et que les contacts préparatoires indiqués plus haut sont indispensables.

## établissements expérimentaux

**Chaque année, on établit une liste d'écoles et d'établissements qui sont qualifiés écoles ou établissements expérimentaux. En quoi sont-ils différents des autres écoles et établissements ?**

Un établissement expérimental est un établissement d'enseignement — école maternelle, école élémentaire, collège ou lycée — choisi pour servir de cadre à des actions particulières de recherche et d'expérimentation pédagogiques. On distingue les établissements de plein exercice et ceux chargés d'expérimentation.

Les établissements de plein exercice appliquent pour l'ensemble de leurs élèves, et au besoin avec le concours d'institutions compétentes en matière de recherche pédagogique fondamentale et appliquée, les programmes de recherche et d'expérimentation pédagogiques décidés ou agréés par le ministre de l'Education ou, éventuellement, par le ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs. Les parents d'élèves sont informés des conditions de fonctionnement et peuvent demander l'affectation des enfants dans un autre établissement. Les établissements chargés d'expérimentation mettent en œuvre des recherches et expériences pédago-

giques expressément désignées et limitées dans le temps qui peuvent concerner une ou plusieurs classes de l'établissement et porter notamment sur les méthodes d'orientation des élèves et les moyens d'assurer la pleine efficacité des études.

## heures supplémentaires

**J'ai accepté, ainsi que deux de mes collègues instituteurs, d'assurer la surveillance de la cantine scolaire municipale. On me dit qu'il existe un taux officiel de rémunération de ces heures supplémentaires. Où peut-on se renseigner sur le montant de ce taux ?**

Depuis l'intervention du décret du 14 octobre 1966 et de l'arrêté du 25 avril 1968, les heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités locales sont rémunérées selon un taux officiel, dont les maxima sont relevés après chaque majoration de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat. C'est ainsi que les taux en vigueur actuellement (depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1978) ont été fixés par une circulaire du 28 novembre 1978, publiée au B.O. n° 1 de 1979.

• Taux de l'heure d'enseignement :		
Instituteurs et directeurs		
d'école élémentaire . . . . .	36	F
Professeurs de collège et		
personnels assimilés . . . . .	39,60	F
• Taux de l'heure d'étude surveillée :		
Instituteurs et directeurs		
d'école élémentaire . . . . .	32,40	F
Professeurs de collège et		
assimilés . . . . .	35,64	F
• Taux de l'heure de surveillance :		
Instituteurs et directeurs		
d'école élémentaire . . . . .	21,60	F
Professeurs de collège et		
assimilés . . . . .	23,76	F

Il est important de fixer de manière très nette, par accord avec la municipalité, le nombre d'heures supplémentaires devant donner lieu à rémunération.

## formation professionnelle

**Il a été créé récemment une administration chargée de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi. Quel est son rôle ?**

D'une manière générale, cet organisme (Comité de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi) est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de formation dans le triple domaine de sa compétence :

- Au niveau interministériel, sous la présidence du ministre de l'Education, il détermine les orientations prioritaires de la politique des pouvoirs publics.

- Au niveau régional, sous la présidence du préfet de région et sur la base des informations recueillies auprès des administrations et organismes compétents, il examine la situation et les perspectives de l'emploi dans les diverses branches d'activité, ainsi que l'organisation et l'orientation des structures permanentes de formation.

- Au niveau départemental, sous la présidence du préfet et avec la participation de l'inspecteur principal de l'enseignement technique de l'académie, il donne son avis en particulier sur : la création, la transformation et la suppression des établissements ou sections d'enseignement technologique ; les demandes de reconnaissance par l'Etat présentées par les établissements privés d'enseignement technologique et professionnel ; les demandes de prêt ou de subvention d'équipement faites par des établissements reconnus.

Au sein de ces organismes, il a été créé une Commission de l'apprentissage chargée de donner les avis concernant les problèmes de l'apprentissage.

René Guy

---

## pour les comprendre et leur parler

---

Gilbert Rapaille, Pascale Breugnot,  
Bernard Bouthier

### Si vous écoutiez vos enfants ?

Mengès, 258 p., 36 F

Les Dossiers de l'écran, célèbre émission d'Antenne 2, a diffusé, parmi des centaines d'autres, un film de Pascale Breugnot et Bernard Bouthier, intitulé **Si vous écoutiez vos enfants** : cinq cents enfants, cent familles, une mine d'informations et, du coup, le besoin d'approfondir encore la réflexion, hors du cadre contraignant d'une émission ponctuelle.

Ce livre est né avec la collaboration de Gilbert Rapaille, dont on connaît les travaux dans le domaine. Les problèmes capitaux des relations parents-enfants sont envisagés en trente-six points, qui constituent trente-six esquisses de solution. Rien de neuf, diront certains. Si : l'acuité des interrogations, la profondeur de notre mise en cause, l'épaisseur des difficultés essentielles.

Pourquoi je vais à l'école ? Pourquoi je pense à la mort ? Pourquoi je suis toujours fatigué ? Pourquoi mes parents se disputent ? Pourquoi ils me laissent faire tout ce que je veux ? Pourquoi ils surveillent tout ce que je fais ? Contradictions, angoisses, espérances et découragements, mal de vivre et besoin de tendresse, vous rencontrerez, dans ce livre étrange, un écho fidèle de notre existence masquée.

Ouvrage collectif

### Copies d'amour sur tableau noir

Desclée de Brouwer, 160 p., 28 F

Ce livre est le premier qui ait été entièrement écrit par des jeunes sur l'école, le collège, les études. Il ne s'agit ni d'un pamphlet, ni d'un essai,

ni d'un roman, mais d'un ensemble de textes très courts : extraits de journaux personnels, lettres, poèmes, aphorismes, émanant d'adolescents et rassemblés dans cet ouvrage illustré. Car, comme le disent Dominique, Marie-Claude et Benoît, qui militent afin que la parole soit donnée aux jeunes, « La littérature appartient à tout le monde » et « Quand on écrit avec son cœur, on écrit bien ! ».

En parcourant cet ouvrage, qui peut se lire d'un seul tenant ou en grappillant de ci, de là, vous serez étonnés par la sagesse, le désarroi, l'humour, la tendresse et la lucidité qui émanent de ces pages. Nous qui parlons toujours du « fossé entre les générations », ne pourrions nous manquer d'être touchés par cette lettre collective que des élèves posèrent discrètement sur le bureau d'un de leurs maîtres, le jour de ses quarante ans. Et comment resterait-on indifférent devant l'aveu de ces filles et garçons de 13 à 17 ans : « Nous n'aurions besoin au collège que d'un seul professeur : un professeur de bonheur. Mais il n'y a pas de classe pour lui ». Et que répondre à cette réflexion anonyme : « Je ne sais pas si l'école nous prépare à vivre en hommes, femmes, libres de penser, libres d'aimer. Je ne le crois même pas. Mais je sais que c'est cela que je cherche. »... Si nous communiquons si mal avec « eux », n'est-ce pas, le plus souvent, parce que chez nous « le personnage adulte » a pris le pas sur « l'être humain tout court » ?

Ce livre a été réalisé afin que ce dernier se retrouve et reconnaisse son enfance à travers la leur. Pour nous avoir donné cette leçon, il faut remercier ces jeunes, non du bout des lèvres, mais sans réserve et du

fond du cœur...

R. Perron

### Modèles d'enfants, enfants modèles

PUF, 1971, 246 p., 58 F

Pourquoi rappeler l'existence de cet ouvrage déjà ancien puisqu'il évoque une recherche qui commence en 1960 ? Peut-être parce qu'il est toujours d'une très grande actualité dans la mesure où il permet d'éclairer le problème bien brûlant de l'inadaptation scolaire : ce qui y est dit des enfants de FEP à l'époque paraît d'autant plus valable pour nos adolescents de CPPN actuellement. Il s'agit d'une étude génétique du développement de certains aspects de la représentation de soi dans la période 8-14 ans en rapport avec les valeurs « attendues » par les mères.

Il faut lire cet ouvrage, dont les chapitres consacrés à l'expérimentation pourront paraître rebutants et difficiles, pour comprendre l'importance du clivage entre les valeurs de la personne, teintant la représentation de soi d'un vécu d'insuffisance et de culpabilité, et l'image de soi, contestant et récusant ce système de valeurs et le vivant comme un « placage ». De l'importance de ce clivage dépend en grande partie l'adaptation au système ambiant.

La question reste posée : comment faire évoluer société et école pour que les « enfants modèles » se rapprochent des « modèles d'enfants » pour faire en sorte que ces derniers vivent mieux leurs propres systèmes de valeurs ?

Denis Langlois

### L'injustice racontée aux enfants

Editions ouvrières, coll. « Enfance heureuse », 108 p., 25 F

S'adresser directement aux jeunes et parvenir à les toucher suppose, bien plus que des dons de parole ou d'écriture, des qualités d'honnêteté morale à laquelle ils sont sensibles et qui ne trompent pas. Ici, Denis Langlois, auteur des **Dossiers noirs de la police** et de **La justice française**, leur montre, en partant de l'environnement quotidien, que notre société

ferme les yeux sur les inégalités sociales, que la police et la justice demeurent imparfaites, que les travailleurs sont exploités, les immigrés victimes du racisme, les personnes âgées mises à l'écart, et que partout règnent la violence et l'arbitraire.

S'il aborde ces questions avec une intégrité qui lui fait honneur, Denis Langlois incite également les jeunes à ne plus accepter cette injustice et à faire partie de ceux qui luttent

sans cesse contre elle. Simple, convaincant, ne versant ni dans la sensiblerie ni dans le sectarisme, cet ouvrage doit être donné à lire aux jeunes. Ils sauront comprendre que cette voix qui s'adresse à eux est fraternelle, courageuse, sans complaisance et, à long terme, optimiste.

Notes de lecture établies par  
Christian Cousin, Pierre Ferran  
et Louis Porcher

## pour votre classe

Si les travaux manuels éducatifs sont plus ou moins bien accueillis par les élèves, cela provient souvent de la banalité des activités proposées. Afin d'élargir et de diversifier le champ de celles-ci, voici cinq ouvrages aux thèmes originaux et à l'abord facile :

■ **Tableaux en fils** (Manu-Pressé, série « Carré bleu » 96 p., ill., 24 F). La réalisation d'œuvres, figuratives ou non, sur du contre-plaqué ne nécessite que de petits clous, des fils de couleur et de la patience. La technique progresse de page en page. Douze réalisateurs proposent, dans cet excellent ouvrage, une cinquantaine de modèles, que l'on peut reproduire, ou dont on s'inspirera seulement.

■ **Les abat-jour** (Manu-Pressé, série « Carré bleu », 90 p., ill., 24 F). Ce livre suggère « d'habiller » une armature vide d'abat-jour. Plusieurs matériaux permettent d'y parvenir (notons que le parchemin, assez cher et d'emploi délicat, n'a pas été retenu par les auteurs). Les techniques de façonnage tiennent compte de chaque type de carcasse.

■ **Macramé** (Manu-Pressé, série « Les techniques », 80 p., ill., 21 F). Ni atelier, ni dés, ni aiguilles ne sont indispensables pour faire du macramé. On travaille avec ses doigts, sur ses genoux. Cet ouvrage explique, avec des schémas, la technique des « nœuds » et fournit de nombreuses idées de réalisations.

Ces trois ouvrages proviennent des Editions Dessain et Tolra, 10, rue Cassette, 75006 Paris) qui vous enverront, sur simple demande, leur catalogue répertoriant bien d'autres titres de ces séries.

■ **Travaux en cuir** (Fleurus, coll. « Savoir créer », 168 p., ill., 37 F). Dû à Claude Soleillant, qui a longtemps été responsable de la rubrique « Travaux manuels » dans des hebdomadaires pour jeunes, ce gros livre très complet, rempli de schémas et de photos, fournit tout d'abord des indications sur la matière première (le cuir est cher : autant savoir où récupérer des chutes et les parties inutilisables en peausserie), puis présente les différentes phases de travail (coupe, couture, assemblage, décoration). Enfin il fournit des exemples de réalisations effectuées avec cuirs épais, fins, et peaux chamoisées.

■ **La Terre. Premiers modelages** (Editions du Scarabée, 64 p., ill., 21,50 F). Ce petit manuel, réalisé par Robert Delarge dans la série des ouvrages des CEMEA, se révélera à la fois guide de réflexion pour les maîtresses chargées de classes maternelles et initiateur à des travaux de modelage, de façonnage sans tour, de fabrication de poteries peintes au niveau des grands élèves pratiquant les T.M.E. C'est un ouvrage intelligent en ce sens qu'il ne nous fait pas pénétrer de façon aveugle dans les techniques, mais conduit à une familiarisation avec la terre glaise, invite à la découverte des artisans travaillant ce matériau et suggère enfin diverses directions de recherche (grès, terre vernissée, faïence, porcelaine, etc.).

## les CRDP publient

■ **Jules Verne. Eléments pour une utilisation pédagogique de son œuvre** (CRDP de Nice : 117, rue de France, 06001 Nice Cedex - 188 p., franco : 31 F)

Ce document, réalisé par Serge Goracci avec la participation de quelques enseignants niçois, est plutôt destiné aux professeurs de lettres du second degré. Mais il peut être aussi exploité, dans une perspective pluridisciplinaire, au cours moyen. Outre la bibliographie, il comprend un tableau thématique faisant apparaître l'inventaire des thèmes chers à Jules Verne, en fonction des activités scolaires, ainsi qu'un classement de ses romans selon des caractéristiques disciplinaires. Ce document, partant d'une idée originale, est parfaitement réalisé.

■ **Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945** (CRDP de Nice : adresse ci-dessus - recueil de 116 p. + carte et documents hors-texte, franco : 29 F)

Le travail effectué par Jean-Louis Panicacci permet de situer dans un cadre départemental le conflit de la seconde guerre mondiale. Dans ce contexte, les documents et commentaires ont une portée générale et leur utilisation ne se limite pas au seul département des Alpes-Maritimes. Cette réalisation s'adresse en fait à tous les adolescents.

■ **Apprentissage de la lecture et théorie de la perception** (CRDP de Rouen : B.P. 3038, 76041 Rouen Cedex - 20 p., franco : 6 F)

Dans cette brochure, André Raffestin montre fort bien comment la perception agit lors de l'acquisition de la lecture et au niveau de la lecture courante. Il y a beaucoup à tirer de ce texte court mais dense : on y voit que percevoir, c'est **prélever des indices** et c'est aussi faire une inférence probabiliste. Non sans humour et pour expliquer par l'exemple, l'auteur a extirpé une « coquille » des colonnes de **l'éducation** ! De la même façon, il montre (à ce propos, que nos lecteurs complètent ce message volontairement « amputé » : J'a.me ma fe.me) que ce qui saute aux yeux c'est ce qui saute à l'esprit, et jamais le contraire. Les conséquences en sont importantes sur le plan pédagogique. A lire absolument.

---

## les matériels / 10

---

### pour la qualité du son

---

Le Salon AVEC, qui se déroule actuellement au palais des Congrès à Paris, peut inciter plus particulièrement les enseignants à s'équiper en matériels audiovisuels. Après une récapitulation, la semaine dernière, sur tout ce qui concerne l'image, nous complétons aujourd'hui les renseignements utiles sur les matériels sonores. En effet, nous avons déjà traité assez longuement des magnétophones : à cassette dans le n° 332, à bobines dans le n° 336, les critères de choix de ces deux catégories d'appareils ayant été définis dans les numéros 340, 341 et 343. En outre, certaines réalisations nécessitant l'emploi de plusieurs appareils, le problème de la compatibilité a fait l'objet des articles parus dans les numéros 341 et 343.

---

#### microphones

---

Certains magnétophones à cassette ne possèdent pas de prise « microphone » ; ils sont à rejeter. Quels que soient les avantages des micros incorporés à électret, il peut arriver, surtout dans le cas d'enregistrement sur le vif, en plein air, qu'un micro supplémentaire très directionnel soit très utile. De plus, il ne faudra pas négliger l'isolation phonique. Il ne sert à rien d'avoir acquis un excellent microphone si, à l'écoute de la bande, on ne cesse d'entendre le bruit des doigts qui ont glissé dessus. Le remède consiste à acheter une suspension spéciale (de 50 à 200 F) ou à en bricoler une soi-même avec des élastiques.

---

#### magnétophones audiovisuels

---

Dénommés ainsi parce qu'ils permettent l'écoute de la piste 1, réservée à la bande sonore, et l'enregistrement simultané de la piste 2, attribuée à la synchronisation. Comme ils sont, pour la plupart d'entre eux, équipés d'un amplificateur suffisant, nous pouvons recommander leur emploi, en rappelant toutefois qu'à l'instar de tous les magnétocassettes, ils sont davantage voués à la diffusion qu'à la production. Il est en effet *bien difficile de réaliser une bande sonore d'accompagnement* quelque

peu élaborée avec un seul appareil de ce type.

Les magnétophones sont de prime abord d'une universalité pédagogique moins grande que les projecteurs de diapositives ou les rétroprojecteurs. Si leur usage apparaît évident en langues ou en musique, ce n'est que par l'instauration de méthodes actives d'enquêtes ou d'exposés qu'ils peuvent espérer pénétrer dans les autres disciplines, en lettres, en sciences humaines ou expérimentales.

Simple outils communicatoires, ils ne peuvent rien par eux-mêmes, sinon distraire quelque temps ou illusionner quelques-uns. Seule une perspective claire, assortie de projets précis, pourrait leur permettre d'exercer la dynamique dont on les soupçonne.

---

#### électrophones

---

Le support sonore le plus employé, même s'il n'est pas le plus pratique, reste le disque ; aussi est-il naturel que l'électrophone demeure indispensable pour longtemps encore. Introduit de bonne heure dans l'enseignement, il est assez connu pour que nous ne nous attardions pas sur ses caractéristiques. Nous précisons néanmoins qu'il nous apparaît plus sage de s'équiper avec des appareils de bonne qualité, suffisamment puissants et fiables, installés dans des salles correctement isolées, plutôt

que de favoriser une dissémination de petits ensembles de bas de gamme.

En effet, quand il s'agit de diffuser, il vaut mieux centraliser les équipements dans un local spécialisé, assurant confort, sécurité et qualité de réception, tandis que pour l'enregistrement ou tout ce qui concerne l'utilisation créatrice des technologies, cette tendance devrait s'inverser et s'orienter tout entière vers la décentralisation la plus large au moyen de matériels autonomes.

---

#### amplificateurs

---

Nous déconseillons vivement l'achat d'un amplificateur séparé. Outre son prix fort élevé, les problèmes de transport, de branchement et de compatibilité viendraient rendre son utilisation très aléatoire.

En fait, il faut essayer de trouver des magnétophones possédant un amplificateur incorporé, ce qui est relativement facile avec les cassettes, tout au moins pour le type de matériels que nous préconisons, mais plus délicat avec les magnétophones conventionnels qui sont souvent présentés en platines, c'est-à-dire sans amplificateur.

---

#### enceintes

---

Comme nous l'avons déjà indiqué, une petite enceinte (de 200 à 350 F) rendra les meilleurs services en facilitant la bonne compréhension du message lu par le magnétophone. Naturellement il faudra s'assurer de sa compatibilité avec l'amplificateur.

---

#### ensembles intégrés

---

Les caissons dont nous avons parlé pour l'image sont parfois sonores, grâce à un magnétophone à cassette incorporé, lui-même combiné à un synchroniseur faisant avancer automatiquement les vues. Naturellement, il s'agit essentiellement d'appareils de diffusion de programmes, rarement adaptés à la réalisation.

Jean-Luc Michel

## la RTS vous propose

### cours préparatoire et élémentaire

La série « Monde animal, monde des plantes » présente, le lundi 5 février (TF 1, de 14 h 05 à 14 h 25), **Vétérinaire en Limagne**, émission au cours de laquelle on assiste à la journée de travail d'un vétérinaire à la campagne — plus précisément entre Clermont-Ferrand et Thiers, dans une région d'élevage bovin assez important. On le suit à travers ses déplacements dans les fermes visitées, on le voit rencontrer des paysans et, surtout, soigner les animaux malades : évitant délibérément les scènes trop violentes, l'émission montre des cas pouvant rassurer les enfants ; en outre, elle leur permettra d'établir un rapprochement entre leur expérience de la maladie (prise de température, consultation au stéthoscope) et les méthodes employées pour soigner les bêtes.

### cours moyen, sixième, cinquième

Le lundi 29 janvier, de 15 heures à 15 h 45, une radiovision consacrée à **Kandinsky, un des fondateurs de l'art contemporain** (RV 231 : seize diapositives, livret de commentaires et repères biographiques, deux disques souples) : Nina Kandinsky évoque le souvenir du peintre, dont elle partagea la vie durant vingt-sept ans ; sur cette interview, se greffent de courts extraits de textes de Kandinsky ainsi que quelques poèmes ; on pourra également y entendre les « Pièces pour piano opus 11 » d'Arnold Schoenberg, qui fut un ami de Kandinsky.

### quatrième, troisième, second cycle

Dans la série « Informations pour l'orientation », le jeudi 1<sup>er</sup> février (TF 1, de 15 h 07 à 15 h 36), l'émission **Paysans et techniciens** fera le point sur les professions para-agricoles et indiquera quel-

ques-uns des débouchés offerts actuellement aux jeunes dans ce secteur d'activité. Les thèmes abordés en seront les organismes professionnels, les carrières du développement, les conseillers agricoles, les carrières techniques et commerciales, les industries agricoles et alimentaires, les femmes dans les professions para-agricoles.

### pour tous publics

La quatrième émission de **Libre cours** se déroulera le mardi 30 janvier sur Antenne 2 de 15 h 30 à 17 h 30 selon son schéma habituel ; signalons entre autres que le « portrait » sera celui de deux laborantines, et que la partie consacrée au français traitera du parler régional, entraînant une réflexion sur le rôle que joue la langue « première » sur le développement de l'individu.

### série pluridisciplinaire

Le mardi 30 janvier à 14 h 05 sur TF 1, quatrième émission de la série « L'homme et le paysage ». Intitulée **Paysages dégradés**, elle aborde un problème d'actualité de plus en plus crucial : la dégradation du paysage en milieu rural par l'accumulation des « décharges sauvages » dont le volume ne cesse de croître. Où se situent les responsabilités ? Quels sont les solutions ou les remèdes possibles ? N'est-ce pas la notion même de gaspillage qui est en cause ? Filmée dans la région de Beaune, en Côte-d'Or, l'émission présente une solution originale mise au point par un syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères. Les élèves de l'école de Ruffey-les-Beaune, lauréats du concours Radiovision de 1977, tirent les conclusions.

Quant à la cinquième émission de cette série, une radiovision intitulée **Paysage à sauver : la Côte d'Azur** et programmée le lundi 5 février à 15 h 15, elle abordera le problème des transformations apportées dans les départements à vocation touristique, tels le Var et les Alpes-Maritimes, où ont été édifiés de nombreux ouvrages gagnant le plus souvent sur le domaine maritime : ports de plaisance, plages alvéolaires, terre-pleins représentent une nouvelle menace pour l'équilibre écologique du bord de mer.

### conférence

■ **Le Nil et nous.** Tel sera le thème de la prochaine conférence donnée au grand amphithéâtre de l'Institut océanographique (195, rue Saint-Jacques, Paris 5<sup>e</sup>) le samedi 3 février à 21 heures. Elle sera faite par le commandant Jacques-Yves Cousteau, directeur du Musée océanographique de Monaco, et illustrée, comme d'habitude, de projections cinématographiques.

### stages

■ **L'Association Concordia propose différents stages** pour les vacances de février :

- **Expression corporelle**, à Landes-Genusson (Vendée) du 8 au 14 février. Ce stage est destiné aux animateurs ou futurs animateurs de chantiers qui désirent mieux comprendre les mécanismes de l'expression et de la communication autrement que par la parole : 400 F.

- **Formation théorique d'animateurs**, à Anost (Saône-et-Loire) du 8 au 14 février. Partant des expériences, questions et besoins de chaque stagiaire, deux axes seront donnés à ce stage : approche théorique des différents éléments de l'animation ; implication personnelle de chacun dans le stage. Il est ouvert à ceux et celles qui désirent animer des groupes d'enfants, adolescents et adultes. Prix : 400 F.

- **Initiation à la photographie**, à Anost du 15 au 21 février. Ce stage permettra un premier apprentissage de la technique photographique, une découverte des possibilités de la photographie comme moyen d'expression et de découverte du milieu. Prix : 400 F.

- **Découverte du milieu — définition d'un projet d'animation** à Monastier-sur-Gazeille (Haute-Loire) du 22 au 27 février. Ce stage s'adresse aux futurs animateurs de chantiers et aux volontaires intéressés. Pour tous renseignements : Concordia, 27, rue du Pont-Neuf, 75001 Paris. Tél. : 233-42-10.

- **Créativité dramatique par les enfants ou les adolescents.** Organisé par la Délégation régionale d'Aquitaine de la Ligue française de l'enseignement, ce stage propose l'approche de la créativité dramatique et l'étude des méthodes adaptées pour favoriser la création et l'expression

dans la classe, les foyers socio-éducatifs, les centres de vacances ou de loisirs, les fêtes scolaires, etc. Il peut intéresser tout particulièrement les enseignants confrontés à des réalisations théâtrales avec des enfants ou adolescents. Le groupe des stagiaires sera mis en situation de création et expérimentera les méthodes étudiées grâce à la participation d'un groupe d'enfants. Ce stage aura lieu à Hagetmau (Landes) du 22 au 28 février. Prix : 520 F. Pour tous renseignements : Service régional formation Aquitaine, 7, rue de la Boétie, 24000 Périgueux. Tél. : 08-30-30.

■ **Formation de formateurs d'assistantes maternelles.** Organisé par l'Ecole des parents et des éducateurs, de janvier à juin 1979, un cycle de cinq sessions de deux jours chacune sur les thèmes : « Qui forme les assistantes maternelles ? Comment ? » ; « La conduite et l'animation des réunions de formation » ; « La garde d'enfant : statut de l'assistante maternelle, sa place dans le travail social » ; « L'assistante maternelle, ses relations avec l'enfant, avec la famille de l'enfant, avec sa propre famille ». Pour tous renseignements : L'Ecole des parents et des éducateurs, 4, rue Brunel, 75017 Paris. Tél. : 754-29-00.

■ **Technique du montage vidéo,** à Marly-le-Roi, du 8 au 10 mars. Ce stage est proposé par Média Jeunesse aux éducateurs et formateurs qui utilisent la vidéo dans l'action socio-éducative et qui souhaitent découvrir la pratique du montage en vidéo ou mieux employer leurs équipements de montage pour aboutir à une expression audio-visuelle de qualité. Le programme du stage comprend une information technique sur l'installation d'un équipement de montage et sur le fonctionnement d'un magnétoscope à editing. De nombreux exercices pratiques de montage sont prévus pour permettre aux stagiaires de découvrir les précautions à prendre et les méthodes de repérage pour obtenir des raccords précis et de qualité et d'amorcer une réflexion sur les modes d'écriture propres à la vidéo. Renseignements et inscriptions : Média Jeunesse, 39, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. : 874-88-78.

## cinéma

■ **Le Ciné-Club de l'Éducation nationale propose les 14 et 15 février : Macbeth**

d'Orson Welles ; les 21 et 22 février : **Goto, l'île d'amour** de Walerian Borowczyk ; les 28 février et 1<sup>er</sup> mars : **Blanche**, de Walerian Borowczyk. Les projections ont lieu le mercredi et le jeudi à 20 h 30, à la Cinémathèque scolaire de la Ville de Paris, 11, rue Jacques-Bingen, Paris 17<sup>e</sup>. Tél. : 924-03-79 et 03-86.

## expositions

■ **Troisième foire des collectionneurs** du 16 au 18 février, de 11 à 20 heures, à La Défense (tour Fiat). A cette foire, tout est permis : acheter, vendre, échanger, noter des adresses, discuter... Parallèlement à cette manifestation, une exposition est organisée qui rassemble un grand nombre d'objets insolites : plumier datant des Croisades ; une paire de lunettes en argent ciselé du dernier Dalaï Lama, le premier objectif de Daguerre, une authentique poupée de sorcellerie, etc. Entrée : 6 F. Pour tous renseignements : Jean-Claude Baudot, 7, rue Greffulhe, 75008 Paris. Tél. : 265-31-46.

■ **L'œuvre gravé de Zao Wou-Ki à la Bibliothèque nationale,** jusqu'au 15 mars. Cet œuvre comporte quelque deux cents estampes et une dizaine de livres illustrés. Les premières lithographies, eaux-fortes et pointes sèches ont été exécutées voilà trente ans et ont inspiré alors à Henri Michaux des poèmes aussitôt publiés. Les estampes suivantes sont, pour la plupart, des paysages évoquant les voyages du peintre, peuplés d'animaux, d'oiseaux ou d'amoureux et composés sans perspective ; elles sont constituées de signes-symboles qui rappellent les estampages Han aux abords de notre ère. Premier peintre chinois à se tourner résolument vers l'Occident, Zao Wou-Ki se trouve ici situé à la charnière de deux mondes : tout proche de l'abstraction lyrique de l'Ecole de Paris, non loin de la peinture d'action de l'Ecole de New York, il sait revenir à ses sources premières, la peinture chinoise de ses ancêtres de la dynastie Song. Tous les jours, dimanche et mardi compris, de 11 à 18 heures à la Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, Paris 2<sup>e</sup>. Droit d'entrée : 4 F ; demi-tarif aux membres du corps enseignant et aux étudiants. **Visite de groupes** (scolaires et universitaires — vingt personnes maximum) **sur rendez-vous** demandé par écrit ou par téléphone (261-82-83, poste 314).

## l'éducation

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

## comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Guy Debeyre, conseiller d'Etat ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourastié, membre de l'Institut ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Raymond Poignant, conseiller d'Etat ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

## direction

directeur : André Lichnerowicz.

conseillers auprès de la direction : Louis Cros, Pierre Emmanuel, Jacques Rigaud, Bertrand Schwartz, Dr Guy Vermeil.

## rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot.

rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélis.

conseiller pédagogique : Louis Porcher.

première secrétaire de rédaction - maquette : Suzanne Adellis.

secrétaire de rédaction : Michel Bonnemayre.

informations : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy.

documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique — Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Geneviève Lefort, François Mariet, Jerry Poczar — Marie-Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Fernand Lot, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre.

correspondants : Elisabeth de Biasi, André Caudron, Odile Cimetière, Paul Juif, Marguerite Laforce, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean Savaric, Jean-Jacques Schaeffel, Gérard Sénéca.

dessins : François Castan.

## publicité - développement

Odette Garon - François Silvain.

## conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Georges Belbenoit, secrétaire général ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Viannay.

membres : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Irène Dupoux, Anne-Marie Franchi, Emile Gracia, Lucien Gémard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin, Bernard Veck.



BIBLIOTHÈQUES CONTEMPORAINES  
TOUS FORMATS JUXTAPOSABLES  
4 hauteurs - 3 largeurs  
2 profondeurs - 2 couleurs

BIBLIOTHÈQUES RUSTIQUES  
JUXTAPOSABLES  
7 hauteurs - 3 profondeurs  
5 largeurs

Modèles standard  
juxtaposables - superposables  
accordables - démontables  
12 hauteurs  
4 profondeurs - 4 largeurs

# la maison des BIBLIOTHÈQUES

A T P s.a. au capital de 642 360 F

DU MEUBLE INDIVIDUEL AU GRAND ENSEMBLE

VOUS PRÉSENTE DANS SON CATALOGUE GRATUIT

# 150

- MODÈLES VITRÉS accordables-adaptables juxtaposables - superposables - démontables standard, rustiques, contemporains, de style, etc.
- COMBINAISONS D'ASSEMBLAGE par simple pose sans aucune fixation

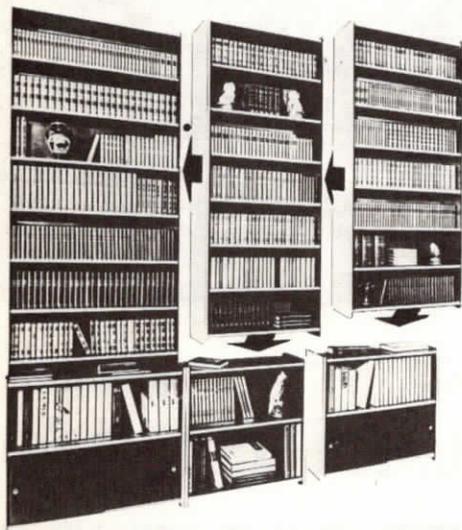
Quelle que soit la place dont vous disposez, en hauteur, en largeur, en profondeur et le style de votre intérieur...

Quelles que soient les dimensions des volumes à ranger ou la taille de votre poste de télévision ou de votre chaîne Hi Fi (si vous désirez les encastrer), LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES répond à tous vos problèmes.

Des portes pleines, des vitres coulissantes, des abattants-bar ou secrétaires, différentes essences de bois... tout est prévu et figure dans son catalogue pour que vous puissiez ranger vos livres en décorant votre intérieur.

**Installez-vous facilement, ultra-rapidement vous-même.**  
... à des

## PRIX IMBATTABLES



Visitez nos expositions-vente  
**PARIS 75014 - 61, rue Froidevaux**

Magasin ouvert le lundi de 14 h à 19 h  
et les autres jours même le samedi de 9 h à 19 h sans interruption  
Métro : Denfert-Rochereau - Gaite - Edgar Quinet  
Autobus : 28 - 38 - 58 - 68

### FRANCE

Amiens, 3, r. des Chaudronniers, tél. 91 97 15\* - Bordeaux, 10, r. Bouffard, tél. 44 39 42\* - Clermont-Ferrand, 22, r. G. Clemenceau, tél. 93 97 06\*\* - Grenoble, 59, r. St-Laurent, tél. 42 55 75\*\* - Lille, 88, r. Esquermoise, tél. 55 69 39\*\* - Limoges, 57, r. Jules Noriac, tél. 79 15 42\* - Lyon, 9, r. de la République, tél. 28 38 51\*\* - Marseille, 109, r. Paradis, tél. 37 60 54\*\* - Montpellier, 8, r. Sérane, tél. 58 19 32\*\* - Nantes, 16, r. Gambetta, tél. 74 59 35\*\* - Nice, 8, r. de la Boucherie (Vieille-Ville), tél. 80 14 89\*\* - Rennes, 18, quai E.-Zola (pr. du Musée), tél. 30 26 77\*\* - Rouen, Front de Seine 2000, 43, r. des Charrettes, tél. 71 96 22\*\* - Strasbourg, 11, av. Gal-de-Gaulle (Esplanade), tél. 61 08 24\*\* - Toulouse, 2/3, quai de la Daurade, tél. 21 09 71 - Tours, 5, r. H-Barbusse (près des Halles), tél. 61 03 28\*\*

ouvert tous les jours. même le samedi \*\*fermé le lundi \*fermé le lundi matin

### ETRANGER

BELGIQUE : Bruxelles 1000, 54, r. du Midi - Liège 4000, 47, bd d'Avroy - Anvers 2000, Michelaesteenweg, 16 - SUISSE : Genève 1211, Sovico S.A., 17, bd Helvétique 3\*, tél. (22) 35 16 21 - PAYS-BAS : Bussum 1406 N.A., Nwe's Gravelandseweg, 33 - AUTRICHE : VIENNE 1010, Kosmos Buchhandlung, Woltzleile 16, tél. (222) 52 72 21.

Avec le catalogue de LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES (60 pages en couleurs) vous recevrez le tarif qui vous permettra de chiffrer exactement votre installation.

Des spécialistes pourront, en plus, vous conseiller dans ses 16 magasins d'exposition-vente dans toute la France.

Visitez nos expositions-vente ouvertes même le **SAMEDI**

**Expédition franco dans toute la France** faculté de retour

Des centaines de références : Administrations, ambassades, collectivités, particuliers, etc...

## BON GRATUIT

A DECOUPER OU A RECOPIER EN 14

pour recevoir le catalogue 60 pages en couleurs à adresser à la MAISON DES BIBLIOTHÈQUES 75680 PARIS CEDEX 14

Veillez m'envoyer sans engagement votre CATALOGUE BIBLIOTHÈQUES VITRÉES ou non contenant tous détails : hauteur, largeur, profondeur, bois, contenance, prix, etc.

M \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

ou par téléphone **320.73.33**  
24 H SUR 24 (répondeur automatique)

Les bruits font partie  
de l'environnement  
de l'homme  
et, lorsqu'ils passent  
par sa tête,  
qu'il les y travaille,  
ils deviennent musique.

Sans doute  
n'y a-t-il pas  
de musique « naturelle »  
mais seulement  
le regard musical  
de l'homme  
(le chant d'un oiseau  
n'est musique  
que du jour où l'homme  
l'entend — et le  
restitue — comme tel).  
C'est le récit de cette  
entreprise humaine,  
à travers le temps, que  
**L'histoire universelle  
de la musique**  
de Roland de Candé  
(Seuil, 640 et 512 p.,  
150 et 140 F) tente  
de nous faire connaître.



# l'univers de la musique

L'HISTOIRE de la musique est indispensable à la compréhension des œuvres musicales : toute histoire de la musique repose sur ce postulat implicite repris par l'institution scolaire lorsque, au niveau des intentions du moins, elle se propose d'éveiller à la musique enfants et adolescents.

Ce postulat admis, une question s'impose immédiatement : « Quelle histoire ? » L'édition n'est pas

avare des histoires de la musique : vie romancée des musiciens, catalogues de biographies et d'influences (Haydn influence Mozart qui influence Beethoven qui influence Liszt qui influence Wagner, etc.) sont le tout-venant de l'histoire musicale. A l'opposé de cette tradition de médiocre vulgarisation, on trouve les travaux savants difficilement accessibles à qui ne dispose pas d'une solide formation en

musicologie ou en sciences sociales.

L'ouvrage de Roland de Candé navigue loin de ces deux écueils et réussit à concilier une information rigoureuse, précise, sans concession, et une clarté d'exposition exceptionnelle ; des explications méticuleuses, des moyens graphiques toujours appropriés guident le lecteur sur les terrains qu'il ne connaît pas, l'aident à comprendre, l'invitent à découvrir. L'auteur

s'excuse presque, en avant-propos, de n'avoir rien concédé à la facilité, à la vulgarisation trop réductrice : « *Le lecteur peu familiarisé avec la théorie me pardonnera sans doute certains développements où j'ai voulu offrir à sa réflexion des sujets qui en soient dignes, au risque de lui demander un effort d'attention.* » Nous l'approuvons : c'est d'avoir choisi l'autre voie que nous ne lui pardonnions pas.

---

Réussite intellectuelle, cet ouvrage est aussi une incomparable réussite matérielle : il est agréable à lire, à regarder, à toucher ; il est solide et il est clairement organisé. Ces qualités sont rarement réunies.

Il est d'abord admirablement illustré, ce qui veut dire deux choses. D'une part, il y a des illustrations, correctement reproduites, certaines en noir et blanc, certaines en couleur ; d'autre part, ces illustrations sont bien choisies, elles mettent en lumière le texte de l'auteur, contribuent aux explications et aux démonstrations. Par exemple, en même temps que l'auteur décrit la musique orientale et son histoire, on nous donne à voir des photographies des instruments cités, des formations orchestrales ; de plus l'illustration emprunte souvent à la peinture des époques évoquées ce qui, à l'information qu'elle apporte concernant la musique, ajoute l'intérêt d'une description totale de la vie artistique de chaque époque.

Il est clairement organisé grâce à une mise en page astucieusement diversifiée qui isole les biographies et associe de manière féconde le texte des diverses formes d'illustration (reproductions, photographies, extraits de partition). L'orientation du lecteur est aussi facilitée par les « chronologies comparées » qui mettent en regard l'histoire de la musique, l'histoire des autres arts et l'histoire politique (en réalité plus que d'histoire,

il s'agit d'événements) ; précieux pour circuler dans cet ensemble de près de 1 200 pages sont aussi les index chronologique et alphabétique.

L'ouvrage est également muni d'une bibliographie et d'une discographie, indispensables à ceux qui veulent, à partir de leur lecture, écouter des œuvres, lire des travaux plus spécialisés. Il est facile de critiquer une bibliographie tant les choix, inévitables, sont toujours contestables. Dans l'ensemble, les textes majeurs sont cités ; toutefois nous avons relevé quelques absences, à notre avis impardonnables : dans « La sociologie et l'économie de la musique », le livre de William J. Baumol et de William G. Bowen, *Performing arts : the economic dilemma*, ou celui de Theodor Adorno sur Mahler ; dans « La musique de notre temps », on s'explique mal l'absence de *Par volonté et par hasard* de Pierre Boulez ; dans « Les compositeurs célèbres », celle des ouvrages consacrés à Charles Ives ou à John Cage.

La discographie constitue un très bon outil de documentation même si chacun de nous peut y remarquer l'absence de quelques-uns de ses disques favoris : ainsi, pour ma part, je regrette l'absence du *Lélio* de Berlioz dirigé par Pierre Boulez (disponible aux USA), celle de *Street Music* de Russo dirigé par Seiji Ozawa, par exemple, ou encore du *Pelléas et Mélisande* de Désormière (absent du catalogue pour l'instant, il est vrai). Mais il fallait choisir et les choix de Roland de Candé, s'ils peuvent être discutés, sont de bons conseils pour les mélomanes.

---

Nous avons dit tout le bien que nous pensions à quelques réserves près de cet ouvrage, l'un des meilleurs, actuellement, sur le marché français. Un problème est posé toutefois par son titre même : *Histoire universelle de la musi-*

*que*. De cette universalité sont absents des domaines pourtant non négligeables, le jazz et la chanson, la « pop » et le folklore sans que soit justifiée cette exclusion sinon par le choix de ne traiter que de la « *musique savante* » (tome 1, p. 38). Pourtant certaines chansons de Bob Dylan, certains morceaux de Keith Jarrett ou de Miles Davis ne me semblent pas moins savants que certains opéras de Puccini ou certaines compositions de Vincent d'Indy.

Un autre problème est posé par la place très modeste réservée aux mass-media dont le compte est réglé en quelques anathèmes : il faudra bien que les historiens de la musique, enfin armés de savoir technologique, économique et sociologique, finissent par se poser la question, depuis plus d'un siècle incontournable, de « *l'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique* » comme dit Walter Benjamin : on ne peut s'en tirer encore longtemps à coups de généralités méprisantes et de jugements de valeur hautains. Par ailleurs, il me semble bien vain de vouloir faire comme si la musique savante échappait plus que l'autre musique aux contraintes économiques et industrielles. La musique est aujourd'hui une affaire de disques et donc d'industrie ; le nier est parfaitement hypocrite. La musique de Mozart ou de Varèse est, au même titre que les chansons de Sheila ou de Michel Sardou, « musique de consommation » et l'industrie du disque qui diffuse les uns diffuse aussi les autres. Parler de « *nivellement par le bas* » (tome 2, p. 400) c'est aller vite et naturaliser des différences de légitimité culturelle qui sont, en dernière instance, des différences de classe. C'est, de plus, faire emprunter des voies très rapides à l'histoire de la consommation musicale et laisser croire à un Eden musical où, il y a longtemps, les auditeurs, amateurs avertis, savaient écouter de « la musique vivante ».

Roland de Candé, s'il nous offre dans ces deux volumes remarquables une excellente histoire de la musique, tient trop peu compte de la sociologie des publics, de l'économie de l'art musical : le marketing artistique qu'il dénonce dans la relation du jazz, de la « pop » ou des variétés à leur public, n'est qu'un cas particulier de la relation entre l'offre de production musicale et la demande, relation qui implique toujours l'adaptation des œuvres à un public. S'il est évident que Jean-Michel Jarre ou Sylvie Vartan créent la musique qu'attend un public, cela n'était pas différent dans le cas de Haydn, de Brahms ou de Ravel ; aujourd'hui l'adéquation d'une œuvre à son public est plus rapidement obtenue, autrefois il fallait plus de temps, plus d'une vie parfois, mais fondamentalement toute musique reste toujours réponse à une attente sociologiquement assignable. Schumann ou Bizet ne sont pas moins esclaves de leur temps et de leur public que Ligeti ou Stewie Wonder.

Enfin, quelles que soient nos réticences de sociologues, il reste que cet ouvrage apportera à ses lecteurs un capital d'informations et d'analyses très précieuses, mais surtout il leur permettra d'aborder les œuvres musicales avec les connaissances indispensables. Par-dessus tout cela il leur donnera le « plaisir du texte », le plaisir de feuilleter un livre bien fait et l'incitation à penser qu'impose toute prise de position sur ce qu'est « la » musique. En début d'ouvrage, Roland de Candé se donnait pour objectif de faire en sorte qu'après lecture de l'ensemble, « l'amateur ingénu cesse d'être mystifié par le connaisseur, [...] que la « grande musique » perde ses privilèges de rite aristocratique ». Nous croyons que son livre contribue à rendre cet objectif accessible.

François Mariet

## LIVRES

### pour mieux connaître la chanson

Depuis quelques mois, la collection « Rock et Folk », aux éditions Albin Michel, présente une série d'ouvrages (de 20 à 35 F) consacrés aux Beatles, aux Rolling Stones, à Mikis Theodorakis, à Frank Zappa, à Bob Dylan, aux Pink Floyd, à Elvis Presley, à Robert Charlebois, à Janis Joplin, à la nouvelle chanson espagnole, etc.

Ces ouvrages, s'ils permettent de tout savoir sur les grands de la chanson, ont le mérite de donner une vision réaliste et souvent démystificatrice du show-business : sur ce plan, il faut souligner la réussite que constitue le livre consacré par Myra Friedman à l'étoile filante de la chanson américaine que fut Janis Joplin.

Pour mieux connaître la chanson, pour la resituer dans sa dimension, culturelle originale et rompre avec le tissu de stupidités dont la recouvre presque toujours la presse, la collection « Rock et Folk » est un pas en avant que l'on peut saluer.

F. M.

### retrouver le Paris d'un poète

« Verso », une nouvelle collection publiée par les Editions Phebus (diffusion : Littera, 4, rue de Tournon, 75006 Paris), se propose de remettre au jour certains grands textes oubliés. Elle vient de lancer plusieurs titres, dont *Journal d'un mort* de Béalu et *Paris* de Jean Follain (208 p., 42 F).

Plusieurs fois réimprimé avant 1939, ce dernier ouvrage n'avait plus été repris depuis lors et restait introuvable, alors même que le poète tenait beaucoup à ce « carnet de croquis ». Le voici donc, présenté par Gil Jouanard, lequel souligne combien cette prose poétique non descriptive laisse à l'imaginaire la liberté de réagir et de reconnaître son

espace propre. Par rapport aux éditions antérieures, deux textes inédits ont été ajoutés, selon le vœu de Follain qui revoyait cette édition quelques jours avant sa mort accidentelle.

L'important n'est pas tant, lisant ces pages, de suivre Follain, le guide urbain, connaisseur des squares, des bistrotts, des passages et de métiers qui n'eurent cours que dans la capitale, mais de se laisser prendre par la magie des mots qui fixent le temps et, parfois, le devançant. Ainsi, dans ce *Paris* publié en 1935 chez Corrèa, rédigé peut-être en 1933 ou 1934, on trouve cette remarque : « *Au soir de révolution, on arrache l'asphalte et la terre apparaît, qui tend à reconquérir les sucs du ciel*... « *Sous les pavés, il y a la plage* », lisait-on en 68 sur les murs. Et, dans Paris, flâne encore Jean Follain.

P. F.

## B. D.

### l'année commence bien

■ Vite... C'est la fin ! Enfin, la fin du monde, dans un « spécial » *Métal hurlant* (n° 36 bis, 150 p., 15 F) : un numéro excellent avec une nouvelle de Daniel Riche, l'actuel directeur de *Fiction*, et des bandes de Moebius, Chantal Montellier, Pétilion, Forest, Clerc, etc.

■ De Serge Clerc, signalons aussi *Le dessinateur espion* (Les humanoïdes associés, 80 p., 32 F) qui rassemble quelques-unes des histoires en images de ce jeune et excellent graphiste.

■ Avant de disparaître, la revue *Ah Nana* publie son second album qui groupe les quatre derniers numéros parus ; tout au long de ces 272 pages (L.F. Editions, 30 F), des femmes — et quelques hommes, dont Pichard — parlent, dessinent, évoquent nos tabous dans leurs « dossiers ».

■ Un album de Smythe vient récemment de sortir aux Editions du Square (série « Bête et méchante »). Connaissez-vous Smythe ? C'est le dessinateur de *Andy Capp* que l'on trouve dans chaque numéro de *Char-*

lie mensuel, toujours nouveau et égal à lui-même.

■ Dans le numéro du 14 décembre dernier, j'avais cité Ceppi; celui-ci fait partie des dessinateurs de B.D. (une quinzaine) dont l'éditeur helvétique Kesselring publie, dans deux albums, des histoires « chuiches ». C'est délicieux et surprenant d'humour : il en existe tant de formes ! Le premier album, *Swiss Brothers* (diffusion en France : 28, rue Rosenwald, 75015 Paris - 64 p., 25 F), vient de paraître.

■ Et Régis Franc ? J'espère que son nom vous dit quelque chose. Il donne ses B.D. au *Matin*. Voici son deuxième album, encore titré *Le café de la plage*, avec l'éternel séducteur Enrico. Ah ! combien l'on aime que nos travers soient endossés par des animaux. Ce qui a fait la gloire de La Fontaine est en train de faire celle de Régis Franc.

■ Changeons de journal et de format : dans l'hebdomadaire *B.D.*, Tardi et Manchette publient *Griffu*. Rappelons que Tardi est l'auteur, notamment, de *Adieu Brindavoine* (Dargaud) et de *Ici même* (avec Forest) : on trouve cette bande au sommaire de (*A suivre*), dont le n° 12 (Casterman, 106 p., 12 F) voit le retour de *Corte Maltese*, le célèbre héros de Hugo Pratt, et nous parle de Daniel Goossens, un dessinateur de *Fluide* que je trouve génial. De son côté, Manchette, c'était le « policier ». Ce tandem fournit des résultats assez surprenants, mais *Griffu* (qui vient de sortir en album aux Editions du Square) paraît à la dernière page, assez mal en point...

■ Quatrième tome du *Spirit* de Will Eisner : *Aventures exotiques* (Les humanoïdes associés, 120 p., 49 F). Personnellement, je n'aime pas « le » *Spirit*. Mais comme il est le héros favori de bon nombre, à commencer par Jacques Goimard, Cavanna, Marjorie Alessandrini, Sten Baretz, je signale la suite des super-exploits de l'invincible justicier...

■ Beaucoup de bien à dire de l'album de Benoît intitulé *Hôpital* (Les humanoïdes associés, 54 p., 30 F). Chez le même éditeur, mais en albums reliés et en couleurs : *Tranches de Brie*, dix histoires de Margerin, drôlatiques et effarantes ; *Téléchamp*, de Sergio

Macedo, un jeune dessinateur brésilien au talent exceptionnel, aussi à l'aise dans les scènes douces que parmi la violence ; enfin, la suite des *Naufragés du Temps* (dont les quatre premiers albums, signés Forest et Gillon, parurent chez Hachette) depuis lors, Gillon poursuit seul ce vaste « space opera » : Christopher est toujours à la recherche de Valérie dans ce sixième épisode intitulé *Les maîtres rêveurs* ; pourquoi lui échappe-t-elle encore ? Ce n'est donc pas encore la fin... Allons, tant mieux !

■ Pour ceux qui se perdraient un peu dans ce monde de la B.D., signalons en terminant la parution toute récente de *l'Encyclopédie des bandes dessinées* due à une équipe dirigée par Marjorie Alessandrini (Albin Michel, 258 p., 90 F). Quoique ne pouvant pas prétendre à l'exhaustivité — ainsi, on ne trouvera pas, dans cet ouvrage, tous les noms cités ci-dessus —, cette encyclopédie, très illustrée, mérite une large consultation... facilitée par un index à double entrée.

P. F.

## EXPOSITION

### images de nous-mêmes

La galerie Bijan Aalam (22, galerie Véro-Dodat, Paris 1<sup>er</sup>, 236-26-99) présente, jusqu'au 30 janvier, les « Images » de Jacques Rougemont, une cinquantaine de collages rehaussés, dont la moindre des qualités est qu'ils sont le passeport pour un long, merveilleux et terrible voyage. Car, si Rougemont est déroutant, c'est dans cette faculté qu'il a de dire les choses clairement : ce sont bien des êtres humains que nous voyons, mais ils portent sur eux leur « au-dedans », parfois même ils s'y promènent. Et cet intérieur de l'être est exactement celui que nous ne montrons jamais parce qu'il est si riche de déceptions, d'amour, de haine ou d'espoirs, qu'il effraie.

Et pourtant, rien ne nous empêche réellement de parler de nous. Jacques Rougemont, lui, parle. « *Il semble qu'il ait découvert la manière la*

plus silencieuse de parler de soi. Et, disons-le, la plus attachante », écrit Patrick Waldberg dans la préface du catalogue de l'exposition.

Il y a aussi cette volupté qui consiste à dire des « gros mots » : « *Un mot interdit colle au visage, on en prendrait bien un deuxième...* », écrit le peintre dans sa plaquette *Sitôt le silence en poche*, et ces mots interdits sont simplement une part de vérité.

P. N.

## CINEMA

### série noire à la napolitaine

Nino Manfredi est la vedette du *Pot de vin* : il y interprète, avec ce charme mollasson où il excelle, le personnage de Sasa Jovine, avocat napolitain un peu combinard et très paresseux, qui se trouve projeté malgré lui au centre d'une très grave affaire : la fille de Don Michele, puissant promoteur immobilier, a disparu, emportant un dossier grâce auquel elle-même, ou son amant, ou les complices de son amant, pourront faire chanter à son père tout le répertoire de la Scala.



Voilà Sasa Jovine, qui ne peut rien refuser à Don Michele, chargé de récupérer la fille et le dossier. Situa-

tion classique dans le roman noir américain ; malheureusement, Jovine n'a rien du « privé » dur à cuire, sceptique, carburant au « bourbon » et portant son calibre sous l'aisselle ; il est, lui, au régime pour cause d'ulcère débutant, il ne supporte pas la vue du sang, et il serait plutôt du genre sentimental... Sa plongée dans un univers de tueurs et de cadavres, d'enlèvements et de menaces, de « pots-de-vin » qu'on lui offre de toutes parts en échange du fameux dossier, offre au metteur en scène cent occasions de parodier les poncifs des romans de Chandler et des films de Bogart ; en même temps, Manfredi joue avec délectation du contraste entre son personnage et des situations qui le dépassent.

Un peu inégal du point de vue de la mise en scène, qui accepte complaisamment certaines longueurs, le film est remarquable par son interprétation : les moindres rôles sont joués avec la verve et la vérité qu'on retrouve presque toujours dans les films italiens. Sans prétentions artistiques ou sociales, *Le pot de vin* est un excellent divertissement.

## du mystère au réalisme

Ceux qui ont lu, dans leur jeunesse, *Sans famille*, le roman d'Hector Malot, n'en trouveront qu'un lointain écho dans le film qui porte ce titre, réalisé et interprété par Vittorio Gassman en 1971 : seuls subsistent le couple du saltimbanque et de l'enfant qu'il recueille (il s'est transformé ici en adolescent prolongé), et le thème de la quête de la famille perdue.

A vrai dire, les emprunts et les modifications abondent dans ce film : le petit chien d'*Umberto D* ; le cirque, les décors romains de Fellini (avec leur faune de marginaux) ; la révolte des enfants de *Zéro de conduite* : tout cela forme, selon le mot de Gassman lui-même, un « minestrone » singulièrement riche. Mais la saveur est originale. A travers les aventures picaresques du magicien hâbleur, généreux et inquietant, et du grand bébé naïf (l'extraordinaire Paolo Villaggio) qu'il aide à retrouver ses parents, et surtout sa mère, Gassman nous fait

traverser aussi les émotions les plus variées, du rire de la farce et de la parodie aux larmes qu'inspirent la confiance trompée ou l'amitié déçue. Il mêle avec audace le merveilleux propre aux légendes (les malédictions des sorcières se joignent aux échos tragiques de l'histoire d'Edipe, avec foudre et tonnerre quand il le faut !) à une satire très réaliste du monde des hôpitaux surpeuplés, des orphelins exploités, ou de la prostitution en plein air.

Ce film flamboyant, excessif, théâtral au possible (comme il fallait s'y attendre de la part de Gassman), retrouve, dans son outrance même, une unité et une beauté. Pour l'aimer, il ne faut pas avoir peur d'un certain baroque : mais quel style autre que le baroque pouvait convenir à cette recherche désespérée de l'être à travers les oripeaux du paraître ?

E. F.

## THEATRE

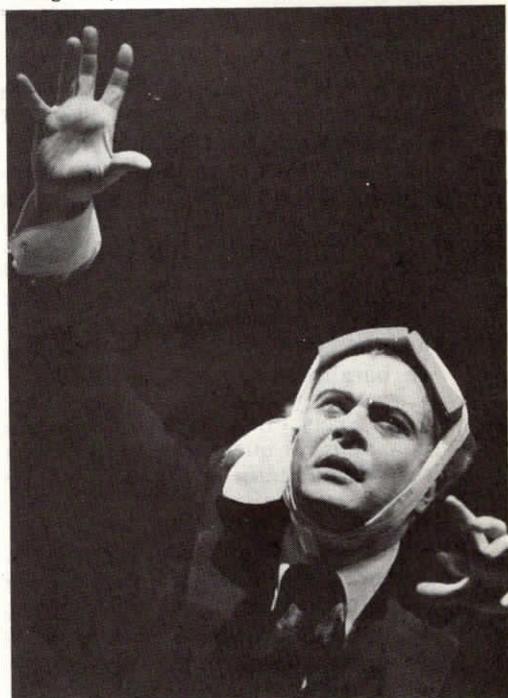
### à mi-chemin

**Jules César**, de Shakespeare  
texte français de Georges Doléron  
Théâtre de l'Est parisien  
jusqu'au 18 février

Je persiste à penser que *Jules César* est un des sommets de l'œuvre de Shakespeare. Y a-t-il voulu seulement raconter le drame des ides de mars et ses lamentables suites, la mort de la République romaine ? A-t-il, indirectement, cherché à mettre en garde sa souveraine, la grande Elizabeth, contre la tentation du pouvoir tyrannique (comme le suggère la mise en scène de Guy Rétoré, qui habille les personnages mi-Renaissance mi-peplum) ? Peu importe, le texte est là (bien adapté par Georges Doléron), souverain dans sa limpidité, toujours aussi proche de nous, toujours aussi digne d'être entendu et réentendu.

On aurait sans doute aimé qu'il soit mieux servi : certains comédiens confondent trop souvent vigueur et hurlement. On se serait aussi passé de certains mouvements de foule gratuits, dans la salle ou sur des passerelles qui courent à mi-hauteur des

Idwig Stéphane dans « Pauvre B... ! »



murs latéraux. L'heureuse stylisation du décor appelait davantage de simplicité dans le jeu comme dans le spectacle. Ou alors il fallait aller beaucoup plus loin dans la symbolisation ou la modernisation. On reste à mi-chemin. Mais à mi-chemin de Shakespeare, c'est tout de même un voyage auquel on peut se risquer.

## la voix d'un poète

**Pauvre B... !**  
d'après Charles Baudelaire  
par le Théâtre provisoire de Bruxelles  
Théâtre Gérard-Philipe, Saint-Denis  
jusqu'au 4 mars

C'est en avril 1864 — il avait quarante-trois ans —, que Baudelaire part pour Bruxelles où il doit faire des conférences... Il y restera deux ans avant d'être frappé d'hémiplégie sur les dalles de l'église Saint-Loup de Namur. Dans cette courte période, avait-il trouvé quelque calme, loin de ses créanciers et près de quelques bons amis ? Il ne le semble guère si l'on en juge par les lettres désespérées qu'il adresse alors à sa mère et

Marthe Keller, Nelly Borgeaud et Sabine Haudepin dans « Les trois sœurs »



surtout par les fragments d'un livre, qu'il n'achèvera pas, sur la Belgique, où sa déception, son exaspération, une certaine méchanceté gratuite aussi se déchaînent avec une rare violence, mais non sans verve, contre ces Belges, symboles de la médiocrité et de la sottise.

Ce sont ces textes que, sous le titre *Pauvre B...!* (Pauvre Baudelaire et Pauvre Belgique!), Patrick Roegiers a réunis et enchaînés pour le Théâtre provisoire de Bruxelles, et mis en scène pour Idwig Stéphane, seul en scène pendant tout le spectacle avec son armoire en acajou, ses œuvres complètes de Victor Hugo et son pot de confitures.

On est évidemment d'abord saisi d'admiration pour l'extraordinaire performance de l'acteur mais très vite l'interprète disparaît, et c'est Baudelaire lui-même qui crie, qui pleure, ou même qui rit ses dernières souffrances, c'est le poète maudit, écrasé de sa solitude et de ses détresses morales et physiques, c'est cet albatros exilé sur terre et féroce-ment tourmenté par les moqueries et les incompréhensions, mais toujours grand, trop grand pour ses contemporains. Il faut remercier nos voisins belges de nous l'avoir ainsi restitué, sans rancune, sans emphase, avec cette vérité que réclame l'amour.

Comment ne pas, nous aussi, aimer ce spectacle ?

P.-B. M.

## loin de Moscou

Les trois sœurs, de Tchekhov  
version française de Marie-France Ionesco  
et Lucian Pintilié

Théâtre de la Ville - jusqu'au 23 mars  
en alternance

Laissons de côté les procédés chers à Lucian Pintilié (comme les images symboliques venant en filigrane sur le fond du décor) ou sa fausse esquisse de théâtre-récit (des acteurs, en début et en fin d'acte, disent les didascalies), sa mise en scène des *Trois sœurs*, si elle n'atteint pas toujours au plus profond Tchekhov, procure cependant le bonheur de retrouver (ou aussi bien, je suppose, celui de découvrir) tous ces personnages attachants au sein même de leur situation minée par l'écoulement inexorable du temps.

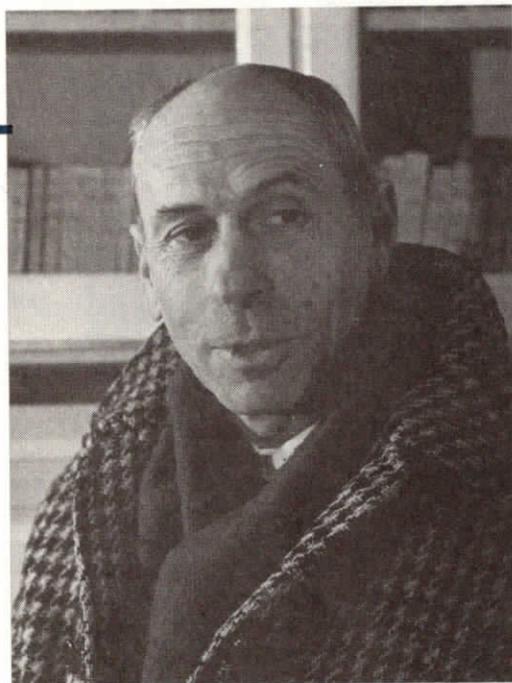
Je ne suis pas sûr que Pintilié pratique toujours une direction d'acteurs

heureuse : la façon un peu niaise dont il fait voir, et entendre dans l'aigu, la jeune Irina, ressemble péniblement à un personnage homologue des *Derniers*, mais il a su distribuer les rôles avec une sûre habileté. Je n'avais jamais vu un Verchinine aussi rigoureusement convaincant que celui de Michel Auclair. Sacha Pitoëff lui donnait peut-être un ton plus *slave*, mais Michel Auclair l'enrichit davantage, croisant en lui l'officier de haut grade et de haute bourgeoisie avec la sincérité d'un individu qui, très coincé dans sa vie familiale, traduit dans ses bavardages pseudo-philosophiques un besoin de communication chaleureuse avec ses semblables et, en même temps, une authentique aspiration à une vie autre, l'espoir d'un changement dont il a conscience qu'il est quelque peu utopique, dont il veut croire qu'il sera un jour radical, bien qu'il sache qu'il ne se produira pas de son vivant.

Moins conscientes de l'irréalisme de leur désir de quitter la province, où elles se sentent exilées, pour ce Moscou forgé comme un mythe poétique par leur rêverie sur leur passé, les sœurs Prosorov sont vécues par les comédiennes avec la rare intuition de ce dont l'image théâtrale que chacune d'elles constitue peut colorer la vision que Tchekhov suggère de Macha, la mal mariée, qui chercha l'aventure sentimentale et sexuelle qui la délivrerait de son profond ennui — c'est Marthe Keller, superbe de féminité angoissée — ou d'Olga qui, au contraire, réprime en elle tout autre élan qu'altruiste — et Nelly Borgeaud en exprime, avec une extrême délicatesse, la bonté triste, la gentillesse un peu austère et la résignation, lucide pour l'immédiat, avec l'illusion consolatrice d'un avenir qui donnera peut-être un sens aux souffrances qu'elle et ses sœurs ont vécues. Roland Bertin (André, le frère fantôme, qui a raté sa carrière et épousé une petite bourgeoise qui veut soumettre la maison aux enfants qu'elle a procréés) et Rémy Carpentier, en militaire dont les lourdes facéties cachent le malheur existentiel, sont excellents.

Mais il manque au dernier acte — celui des adieux déchirants — la présence de la forêt toute proche et de la rivière qui coule, indifférente, au loin. Comme si on lisait un roman de Mauriac sans voir les pinèdes.

R. L.



La Justice est sur la sellette. De toutes parts, on l'accuse de n'être pas aussi juste qu'elle le devrait.

Prochainement, à la télévision, lors d'un « Dossier de l'écran » spécial, le Garde des Sceaux, Alain Peyrefitte, répondra en direct aux questions que lui poseront à ce sujet quarante Français sélectionnés par la SOFRES.

Casamayor est un auteur célèbre qui connaît bien la Justice, et pour cause puisqu'il est magistrat lui-même.

Chacun de ses ouvrages a toujours été un brûlot bienvenu tant il secouait les idées reçues. Dans l'un d'entre eux, **La police** (Gallimard, 1973), n'écrivait-il pas : « La justice s'est voulue grande sans avoir conscience de la redoutable imposture qui consiste à donner le nom de vertu à un service public » ?

Plus récemment, dans un nouvel ouvrage, il abordait **La justice** de front (Gallimard, coll. « L'air du temps », 178 p., 40 F).

Pour nous, il verse encore ici quelques pièces au dossier.

## la cause i

● La justice est, semble-t-il, à l'ordre du jour. Que se passe-t-il donc pour que le Garde des Sceaux ait éprouvé le besoin de consacrer plusieurs pages d'un grand quotidien à ce qu'il nomme « le mal judiciaire » ?

En fait, la justice inquiète tout le monde et cela est très embêtant parce que le propre d'un service public est, précisément, de servir le public : il faut donc que ce dernier ait confiance en lui. Si l'on est malade et que l'on va à l'hôpital, c'est pour être soigné ; si l'on a une difficulté et que l'on s'adresse aux tribunaux, c'est pour que l'on y résolve cette difficulté. Or, actuellement, tout au contraire, on se dit que les ennuis que l'on connaît risquent d'y être aggravés. Et, de surcroît, il est vrai qu'une fois sur deux la procédure judiciaire aggrave les problèmes. Elle les aggrave parce qu'elle met les gens dans un état agressif, hargneux, mesquin. Au bout du compte, elle les diminue.

Il faut prendre les choses autrement. D'abord, parler de justice, c'est procéder à un abus de langage, un abus de mot. Ce qu'on nomme la justice, ce n'est pas la justice du tout : c'est une institution, un mécanisme administratif chargé de résoudre certains conflits, de punir les auteurs de certains désordres, en supposant — ce qui n'est pas prouvé — que de telles punitions préviennent d'autres désordres. Parler de justice, c'est, au vrai, parler de tout autre chose. Que chacun s'interroge : ce qui est juste, c'est que les enfants soient éduqués, que les malades soient soignés, que les gens valides aient du travail, qu'il y ait la paix. Or, on le voit bien : c'est en considérant tous ces malheureux qui crèvent de faim dans des conditions souvent terribles que l'on éprouve le plus fortement le sentiment de l'injustice.

# de la Justice

L'Etat a été créé pour que la société soit plus juste ; l'Etat moderne essaie d'être plus juste, de mieux répondre à cette vocation globale de justice ; chaque ministère, depuis la Défense nationale, l'Education, la Santé, le Travail, participe à cette œuvre : ils sont tous des ministères de la justice. Si toutes ces administrations participent à la justice on se demande alors pourquoi, officiellement, elle ne dépend que de la seule place Vendôme et pas de la rue de Rivoli (Finances), de la rue Royale (Qualité de la vie), de la rue Saint-Dominique (Défense) ? On a l'impression d'être trompé, et c'est vrai que nous le sommes.

Il est sans doute compliqué d'expliquer les raisons pour lesquelles on nous trompe ; en deux mots, c'est parce que, dans tous les systèmes de gouvernement, on essaie de culpabiliser et de paniquer les citoyens. Tout le monde parle de confiance, alors qu'à la vérité on fait tout pour que les citoyens n'aient pas trop confiance : on veut qu'ils aient peur car la peur est et reste, malheureusement, un système de gouvernement. On nous dit qu'on va « serrer la vis », que la criminalité est galopante, mais tout cela n'a qu'un but : faire peur. A partir du moment où on a peur, on est prêt à se mettre sous la protection de n'importe qui et, en particulier, du pouvoir central.

Une fois qu'on a éventé cette ruse, qu'on a démystifié cette stratégie, il n'en reste pas moins que, parfois, des citoyens se trouvent dans des situations où ils éprouvent le besoin de recourir à un service public qui les aide à résoudre des difficultés ou à se défendre contre des abus.

● **Mais quel est exactement le rôle du pouvoir dans nos rapports avec la justice ?**

Mieux vaudrait dire : avec l'administration judiciaire et non pas la justice. Ce qui importe pour le citoyen, c'est de savoir que la décision qui sera prise dans ses affaires le sera sans l'intervention d'un pouvoir occulte, puissant et, de toute façon, étranger à ses problèmes. Or, à cet égard, il existe au moins une certitude : nos petites affaires n'intéressent pas le pouvoir, il n'est pas concerné et, par conséquent, la machine judiciaire ne fonctionne pas trop mal. (En fait, c'est un problème quantitatif ; par exemple le pouvoir central est concerné par les conflits sociaux pour autant qu'ils aient une certaine importance ; s'il s'agit d'un conflit entre un employé et un employeur, le pouvoir ne s'y intéresse pas ; s'il s'agit de vingt mille ouvriers, cela le concerne.) Un citoyen éclairé doit savoir qu'à partir du moment où l'affaire qui le concerne met en jeu les grands intérêts politiques, économiques — quelquefois « mondains » —, aucune administration ne peut lui fournir un bon service ; toujours il sera trompé, que cela relève de la Justice, des Finances ou de tout autre service.

Devant les grands intérêts, les modes d'action des citoyens ne doivent jamais passer par les institutions : ils passent par la conscience collective, par les grèves et d'autres types d'intervention qui ne sont nullement administratifs. Ce ne sont pas les institutions qui peuvent défendre le citoyen contre les grands abus et, en ce sens, il ne faut pas accuser l'institution judiciaire ; ce n'est pas elle qui peut préserver le citoyen des grands abus de la société : aucune institution ne le peut.

● **Mais les personnes qui passent outre, qui agissent en dehors des lois — sans parler des truands —**

**tendent de résoudre leurs problèmes en dehors du cadre de la justice ; pourtant, ils retombent toujours dans le système judiciaire, mais, cette fois, en auteurs de délits.**

Si leur problème ne met pas en cause les grands intérêts collectifs, ils ont tort de ne pas utiliser les structures existantes. (Les truands, eux, sont à part : c'est une confrérie tout à fait limitée. Ils ne sont pas plus de deux cents en France et, chez eux, règne une sélection plus rigoureuse encore que parmi les grands Commis de l'Etat. De plus, contrairement à l'opinion répandue, ils représentent un danger social très mineur : le chômage est infiniment plus dangereux pour l'ordre public que le gangstérisme). Pourtant, le citoyen ordinaire, qui a des affaires ordinaires et qui essaie de se passer des institutions, a quelquefois raison, non pas parce que les administrations sont dirigées par des puissances occultes, mais parce qu'elles ont des défauts qui leur sont propres et qu'on peut résumer d'un mot : bureaucratie. L'administration judiciaire, comme les autres, est paralysée par la bureaucratie. Nous connaissons des citoyens qui font l'économie des institutions non pas pour se faire justice eux-mêmes mais pour être assurés d'obtenir eux-mêmes ce qu'ils souhaitent. Il existe des citoyens qui, désespérés de ne pas obtenir ce qu'ils souhaitent, se suicident après la visite d'un contrôleur des contributions ; ce n'est pas qu'ils ont fraudé mais ils ont compris qu'ils ne pouvaient pas s'en tirer.

● **Pris au piège de la bureaucratie ?**

Ce n'est pas un défaut propre à l'administration judiciaire, mais il faut en prendre conscience afin d'exercer

un effort de lutte continue contre la bureaucratie.

Dans l'administration judiciaire, indépendamment des intérêts puissants qui se manifestent quelquefois, se rencontre un autre défaut, spécifique, celui-ci, aux magistrats : ils sont extrêmement hiérarchisés. Non seulement ils sont payés par l'Etat, mais encore sont-ils nommés par le gouvernement, promus par le gouvernement, mis en place par le gouvernement, décorés par le gouvernement. Alors, pour peu qu'ils cherchent un bon poste, ou une décoration, ou un avancement, ils sont dans une certaine mesure, et même à leur insu, un peu corrompus. La corruption, ce n'est pas le pot-de-vin (c'est fini cela) mais une démarche beaucoup plus inconsciente dans laquelle il peut arriver qu'un magistrat se dise : « Après tout, pour ne pas fâcher mon supérieur... », et, comme il y a quinze grades dans la magistrature, à chaque fois, pour obtenir un échelon de plus...

C'est contre cette situation que s'élèvent un certain nombre de jeunes magistrats ; ils souhaitent la suppression de ce système de classe, de notation, d'avancement, mais ils se heurtent à des difficultés énormes, et ils ne sont pas les seuls. Il n'y a pas que les jeunes juges — que certains, pour essayer de les déconsidérer, qualifient de « juges rouges » — pour s'indigner du système hiérarchique et de la notation. Avant eux, Michel Debré s'en est ému : c'était en 1958, et il était ministre de la Justice ! Il avait une très mauvaise opinion de la justice — plus mauvaise d'ailleurs qu'il n'était juste — et il disait : « Lorsqu'on parle d'un âne boiteux, c'est à la Justice que l'on pense. » Pourtant l'administration judiciaire n'est pas pire que les autres ; dès qu'il est devenu ministre de la Justice, Michel Debré a déclaré que le système des grades était celui de la servitude, de la corruption et qu'il fallait le supprimer. C'est d'ailleurs ce qu'il fit en ne laissant subsister que deux grades. Mais Michel Debré est un homme politique et ce fut un jeu d'enfant pour les grands patrons de

l'administration judiciaire que de réduire à néant les mesures qu'il avait prises. Bientôt il y eut à nouveau quatre grades, puis six, et aujourd'hui nous en avons quinze...

● **Si je vous suis bien, les magistrats et l'ensemble de l'administration judiciaire sont donc dirigés, de haut, par le gouvernement ?**

Le rouage le plus important, le ressort le plus fort, ce qui tient le plus de place dans l'administration judiciaire — et dont on ne parle jamais — c'est le ministère de la Justice. Le ministère de la Justice a pris, surtout ces dernières années, une importance énorme ; non seulement il s'est développé par le nombre de son personnel, mais aussi parce qu'il intervient aujourd'hui beaucoup plus souvent. Comme tous les ministères, il compte plusieurs directions avec, chacune — en principe — des compétences spécifiques : affaires civiles, affaires criminelles, services de gestion, en quelque sorte l'intendance. Mais il existe une autre direction, plus puissante que les autres : la direction du personnel et, par-dessus elle — et c'est là une des caractéristiques de la V<sup>e</sup> République — on trouve le poids du cabinet du ministre. Or les citoyens n'ont aucun pouvoir sur ces organes.

L'autre côté de l'administration — ce n'est plus le commandement — c'est le personnel judiciaire, les juges qui sont fabriqués par une école. Cette école a un mauvais programme car — et c'est un des défauts de la société française —, ce programme ne fait que répéter. A l'Ecole de la magistrature, pour une grande part, on répète ce que les étudiants ont déjà appris à l'université. Cependant cette école réunit des hommes et des femmes jeunes. Ils se sont mis à réfléchir ; ils ont apporté chacun leur point de vue, chacun sa vision de la société, chacun sa motivation profonde. Entre eux, et il faut le dire, depuis 1968, des échanges beaucoup plus libres que ceux d'autrefois se sont établis : à l'intérieur de cette école est né un véritable climat

que certains qualifient de climat de contestation et d'autres de climat de recherche. Personnellement je trouve que la deuxième expression est beaucoup plus exacte parce que les jeunes que j'ai bien connus, et que j'ai vus encore récemment, cherchent non seulement à faire leur métier du mieux possible, mais s'interrogent aussi sur ses finalités. C'est dans cette école qu'on a vu naître pour la première fois un état d'esprit qui permet aux juges de réfléchir non seulement sur leurs actes professionnels, limités, mais aussi sur l'effet de ces actes dans la société d'aujourd'hui.

Malheureusement, considérée comme un foyer de contestation, cette Ecole est soumise à des restrictions de plus en plus grandes qui émanent de l'autre grande puissance de l'administration judiciaire, c'est-à-dire le ministère. Depuis 1973, en rognant, en supprimant certains stages, en réduisant la durée de certaines scolarités, le ministère est parvenu à diminuer l'importance de l'Ecole. Un chiffre est d'ailleurs suffisamment significatif : il y a actuellement en France à peu près autant de magistrats qu'il y en avait au XIX<sup>e</sup> siècle (il y en a cinq cents de plus qu' alors, c'est-à-dire quatre mille cinq cents) alors qu'il est bien évident que les besoins en fonctionnaires de justice augmentent. Or c'est précisément le moment que le ministère de la Justice a choisi pour réduire le nombre des postes ouverts à l'école. On utilise des moyens complémentaires pour noyauter les jeunes, en recrutant, par exemple, des personnes d'une autre profession, des fonctionnaires d'une autre spécialité, des avocats ; il est même question, dans quelque temps, d'admettre dans la profession des citoyens qui n'auraient reçu aucune formation particulière ; en soi, une telle mesure n'est certes pas une mauvaise chose, mais, dans le cas présent, elle ne sert qu'à réduire l'importance de l'Ecole.

● **Dans l'un de vos précédents ouvrages, « La police », vous avez écrit : « 90 % de la population péni-**

tentaire sont pauvres ». Ne retrouve-t-on pas cette proportion dans les autres procédures, civiles en particulier ?

La situation n'est pas tout à fait la même. Ceux qui sont en prison sont presque unanimement des pauvres, au sens pénal, et 90 % d'entre eux sont pauvres. Or les pauvres ne sont pas plus malhonnêtes que les riches et, néanmoins, ce sont eux qui sont les plus réprimés parce que ce sont eux qui dévient, qui font les exceptions aux règles, disons qui ne se « débrouillent » pas bien dans la société. Alors, en effet, ils commettent des infractions qu'ils paient par des peines de prison sans être, pour autant, pires que les autres. C'est une constatation très grave car elle montre finalement combien la répression ne sévit que sur les plus faibles.

En matière pénale, celui qui est frappé par la Justice est pauvre ; en matière civile, celui qui s'adresse à la Justice avec des chances de succès est riche car le pauvre ne s'adresse pas à la Justice. L'administration judiciaire, dont la vocation profonde est d'établir l'équilibre et de compenser les malheurs de chacun, finalement, se calque sur les différences sociales ; elle ne les atténue pas et quelquefois contribue même à les aggraver.

#### ● L'administration judiciaire est donc impuissante ?

Non, elle peut faire quelque chose. Si, globalement, elle ne peut modifier les inégalités sociales, il serait faux de croire qu'elle n'arrive pas à compenser les inégalités individuelles. Mais, pour cela, il faut que le fonctionnaire de Justice soit actif et conscient de son devoir professionnel. Par exemple, si une entreprise puissante vient réclamer une annuité à un client pauvre, le juge peut accorder de nombreux délais de paiement de telle sorte qu'il puisse se libérer.

Ce n'est pas toujours le cas. Chacun se souvient de cette femme qui a été poursuivie parce qu'il manquait

50 F à l'achat qu'elle avait fait d'un téléviseur. Elle fut mise en prison et son fils s'est suicidé. D'abord c'est une énorme stupidité, un peu criminelle, que d'avoir mis quelqu'un en prison pour 50 F. Mais, ensuite, il fallait modifier les textes de la loi. La loi considère que lorsqu'une condamnation a été prononcée en l'absence de l'accusé, elle a été prise « par défaut » ; on convoque à nouveau l'accusé et si, une fois encore, il ne se présente pas, on confirme le premier jugement. C'était une habitude, ce n'est pas la loi ; mais c'était une habitude si fortement ancrée que certains avocats pensaient que c'était la loi, et ce premier jugement confirmé devenait exécutoire immédiatement : c'est ainsi que cette pauvre femme s'est vue « cueillir » par les gendarmes et mise en prison.

Au fond — cela est peut-être un peu compliqué — une telle affaire met en jeu la psychologie des mentalités ; on y retrouve, ce qui, à mes yeux, est extrêmement grave, le désir de châtement. Ce processus psychologique répressif, en quelque sorte hargneux — la notion de « Père Fouettard » —, arrive finalement à infecter toute une institution. Une institution ne doit pas avoir d'impatience ou d'indignation, pas plus qu'elle n'a d'honneur ou de déshonneur ; l'honneur, le déshonneur, la patience, la passion sont bons pour les individus, vous et moi. Une institution est une machine, elle doit fonctionner compte tenu de la situation qu'elle doit régler, elle ne doit pas s'énerver contre quelqu'un. C'est pourquoi il est si pénible d'entendre, en Cour d'Assises, des avocats insulter les accusés, les traiter de tous les noms, dire que ce sont des pervers, des débiles. Ils n'ont rien à dire, ils n'ont qu'à exposer une situation. Or, c'est rarissime.

Il est important de savoir que, parmi les jeunes fonctionnaires de Justice, existe maintenant un nouvel état d'esprit. Et il est important que les justiciables puissent se mettre en rapport avec les fonctionnaires

de police, comme avec toute administration. Il faut pouvoir établir une communication horizontale entre les administrés, et les administrateurs, dans tous les domaines, et en particulier en matière de justice. C'est quelquefois possible, pas toujours, mais dans certains tribunaux, dans certaines cours d'Appel, dans certains arrondissements, ont lieu des réunions et l'on peut en susciter. Je sais qu'il existe des fonctionnaires qui seraient extrêmement heureux de voir s'établir des relations avec les administrés. Il y en a aussi qui voudraient les mettre à la porte ; mais si l'on peut facilement mettre à la porte un demandeur, c'est beaucoup moins facile avec vingt, surtout s'ils sont représentatifs d'un groupe social. Cela réussirait une fois sur quatre, mais cette fois-là amorcerait le processus.

● Vous parlez volontiers de ces jeunes juges ; pourtant leur action ne semble pas être comprise, au point que les media les qualifient de « juges rouges ».

On nous qualifie, on nous colle une étiquette. Mais qui est-ce « on » ? Tous ceux qui ont intérêt à ce que les choses continuent à aller mal. En réalité, lors d'une récente conférence, j'ai pu voir que les personnes présentes considéraient que ce sont ces juges-là qui servent l'administration judiciaire, qui lui restituent sa qualité, qu'on la respectait à travers eux parce qu'ils sont près des véritables intérêts concrets de la société. Alors que les autres, on peut leur faire des politesses, on peut faire semblant de les respecter, mais en vérité on les méprise et quelquefois on les hait. Et c'est cela qui détruit l'administration judiciaire. Si l'on veut continuer à jouer sur les couleurs, ce ne sont pas les « juges rouges », mais bien les « juges blancs » qui la détruisent. Seulement les media, dans leur très grande majorité, vont dans le sens des « blancs ».

Propos recueillis par  
Patrick Négroni

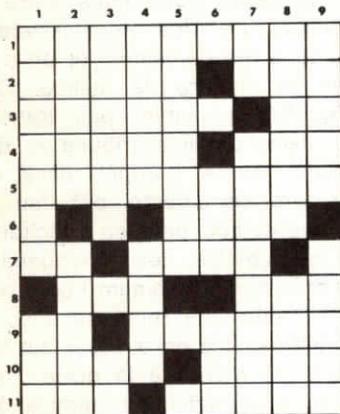
# mots croisés

par Pierre Dewever

# bridge

par Pierre Tessereau

## problème 309



**Horizontalement.** 1 - Amateur d'art montant souvent au septième ciel dans un fauteuil. 2 - Le prix du silence à la maternelle - Il supporte bien le soc. 3 - Bohémienne bien roulée, mais qui sent le tabac - Note. 4 - Roman de Chateaubriand - Récuse. 5 - Contes de faits. 6 - Qui ont glané les lauriers de la campagne. 7 - Possessif - Faire preuve d'un certain aplomb. 8 - Lance le cri d'une bête forlancée - Développe sa gorge en se pliant les côtes. 9 - Article - Imite la mouche du coche. 10 - Accessoire pour les disciples de Vulcain - Invite à vider son sac après avoir empli sa poche. 11 - Prix de court - Hurle comme son cousin le loup quand elle a faim.

**Verticalement.** 1 - Havanes à Cuba et manilles aux Philippines - Echiné. 2 - Tente de se faire prendre pour un autre - Piste ensoleillée entourée d'ombres. 3 - On n'entre pas dans une telle maison, on en sort - Copulative. 4 - Devint co-leader - Il fait le guet et donne la larme. 5 - Lares romains. 6 - Le plus grand des Bonaparte apparut dans l'une et disparut dans l'autre - Chimiste français. 7 - Sortie en tapinois - Le fait d'être sèche ne l'empêche pas d'être opulente. 8 - Séjour de vedette au large de Cannes - Ne s'arrête pas en route pour arriver à l'Eure. 9 - Certains leur font porter des bottes quand elles sont nues - Imite Sanson.

### solution du problème 308

**Horizontalement.** 1 - Tortillon. 2 - Atour. 3 - Libérable. 4 - Et - Renoir. 5 - Série - USA. 6 - Elire. 7 - Lee. 8 - Prévenues. 9 - Iago - Arcs. 10 - Lille - Sue. 11 - Eleate - Ss.

**Verticalement.** 1 - Tales - Epile. 2 - Otites - Rail. 3 - Rob - Règle. 4 - Tuerie - Vola. 5 - Irréelle - Et. 6 - An - Iéna. 7 - Laboureurs. 8 - Lise - Ecus. 9 - Niera - Esses.

## à la table

**Pourquoi pas du mieux ?** Voici une donne d'apparence banale où les déductions que Sud pouvait faire des enchères et des premières levées auraient dû lui permettre de faire une levée de plus.

♠ 92		
♥ 8642		
♦ RV10		♠ 74
♣ A865	♣ 10753	♥ A1095
♥ DV7		♦ D43
♦ 652	♠ RDV103	♣ AR94
♣ V62	♥ R3	
	♦ A975	
	♣ D5	

Les quatre joueurs pratiquent la majeure cinquième assortie du ♦ par quatre. Après les enchères : E : 1 ♣ — S : 1 ♠ — O : 1 SA — N : Passe — E : Passe — S : 2 ♠ — Tous passent, Ouest entame le ♣ 2 pour le Roi puis l'As de Est. Ce dernier estime qu'il peut alors continuer ♣, quoique en libérant le 10 du mort car, si une défausse ultérieure d'un ♥ devait faire gagner une levée au demandeur, ce qui n'est pas certain, en revanche la coupe allait l'affaiblir à l'atout et préparer un uppercut avec le dernier ♣.

Sud coupe le ♣ 4, joue le ♠ Roi pris pour le retour ♥ D que Est prend pour jouer ♣ comme prévu. Sud estime vite le risque d'être raccourci à l'atout s'ils sont répartis 4-2 et défausse ♦ pour être coupé par Ouest. Retour du ♥ V pris en Sud qui fait tomber le dernier atout adverse.

Où est le ♦ D ? Certainement en Est, car Est a déjà vu en Ouest le ♠ A, ♥ DV et le ♣ V, et Est ne peut avoir seulement 11 P.H. Il joue donc ♦ du Roi puis le Valet. Que Est force ou non, Est fait le reste.

Or Sud devait faire une levée de mieux. Quoique la raison en soit simple, ce n'est pas évident. Solution en fin d'article.

## jeux de sécurité

Il existe des jeux de sécurité classiques et d'autres qui représentent des cas d'espèce. Dans la donne suivante, c'est une sécurité erronée qui conduit à la chute d'un contrat imperdable !

♠ AR7		
♥ ADV2		
♦ RV74		♠ 2
♣ V65	♣ 85	♥ R954
♥ 83		♦ AD8
♦ 106532	♠ D109843	♣ 96432
♣ AV7	♥ 1075	
	♦ 9	
	♣ RD10	

Nord ayant ouvert de 1 SA, Sud bondit à 4 ♠ et reçoit l'entame du ♥ 8. Pensant jouer un jeu de sécurité contre un singleton à ♥ en Ouest, Sud prend de l'As puis joue atout de l'As pour pouvoir prendre le Valet

quatrième où qu'il soit. Ce n'est pas le cas. La ♠ D suit, mieux que l'As, afin de se trouver au mort dans le cas où les atouts seraient 3-1, 3 en Est pour pouvoir donner le ♥ R avant de tirer le troisième coup d'atout et faire le quatrième ♥ du mort.

Or c'est Ouest qui détient trois atouts et Sud ne peut donner le ♥ R avant d'avoir épuisé les atouts. En outre, Est ne prendra alors pas tout de suite du ♥ Roi et la défausse sur le dernier ♥ sera impossible. Sud doit donc essayer de s'en passer en jouant ♣ du mort dès la cinquième levée. Ouest prend le Roi et revient à ♦ et Sud donne encore un ♣ pour une de chute.

En revanche si, au départ, Sud fait l'im-passe au ♥ R, et la perd, son contrat est assuré si Ouest n'est pas singleton à ♥, ce qui a tout de même 93 % de chances d'être réalisé. Sud n'a en effet qu'un ♥, un ♦ et un ♣ à perdre, grâce à la défausse sans difficulté sur un ♥.

## problème-concours 83

	♠ R972	
	♥ RV	
	♦ A6	
♠ V643	♣ R9863	♠ —
♥ D97542		♥ 1086
♦ R3	♠ AD1085	♣ D10875
♣ 5	♥ A3	♣ V10742
	♦ V942	
	♣ AD	

Sud réussit-il les 6 ♠ demandés, contre toute entame et toutes défenses ?

Envoi des solutions à Pierre Tessereau  
6, rue du Chevalier-de-la-Barre, 75018 Paris  
Date limite : 1<sup>er</sup> mars 1979

## solution de "à la table"

Sud doit se prémunir contre la répartition 4-2 des atouts qui est d'ailleurs la plus fréquente (48 %) et qui empêche de réaliser le treizième ♦ après l'avoir libéré. Il y parvient en coupant ce treizième ♦ du 9 d'atout.

Après avoir encaissé ♣ As et Roi, Est, au mieux, continue ♣ pour faire couper Sud. Au lieu de jouer atout, ce dernier joue tout de suite les ♦. Petit pour le Roi. Impasse à la Dame. Si Est ne force pas, ♥ pour l'As de Est ; s'il force, Sud prend et revient vers le ♦ 10 pour jouer ♥ comme ci-dessus. Est prend.

• S'il revient atout, Ouest prend, maintenant ou plus tard, et ne peut empêcher Sud de les épuiser et de faire neuf levées.

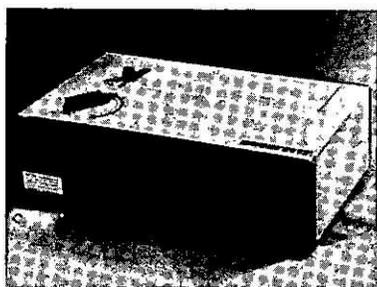
• S'il revient ♥, Sud prend et fait la neuvième levée en coupant ♦ du ♠ 9.

• S'il revient ♣, Sud coupe gros et, que Ouest surcoupe ou non, ce dernier ne fait plus que son As d'atout.

Dans tous les cas, une levée de mieux est assurée.

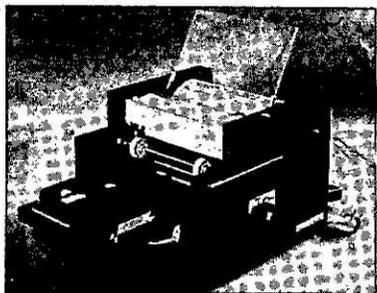
# METRO DUPLICATEURS S.A.

50, RUE ÉTIENNE-MARCEL, PARIS 2<sup>e</sup> - TÉL. 236.38.30 et 98.17



## THERMOFLEX

Thermocopieur pour l'établissement en quelques secondes d'un cliché hectographique - transparent si on le désire - pour duplicateur à alcool, d'un transparent pour la projection par rétro-projecteur, d'un thermo-stencil pour duplicateur à encre. Autres fonctions : monocopie, plastification.

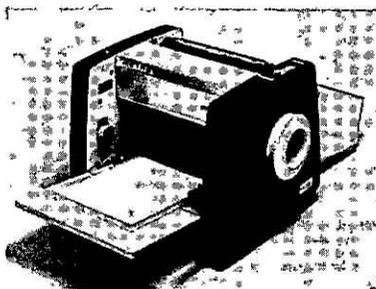


## DELTA : 2 modèles

Duplicateurs à alcool automatiques et électriques de grand rendement : 80 copies minute, humidification 100 % automatique par rouleaux, tirages multicolores en un seul passage de la feuille de papier, prix de revient infime de la copie. Format 225 x 375 mm.

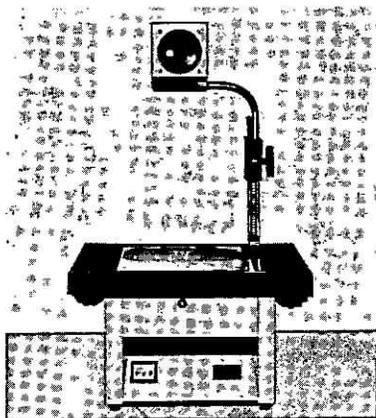
## M-730 :

Duplicateur à encre et à stencil électrique. Appareil ultra-moderne; de hautes performances, pour l'impression de quelques centaines ou de quelques milliers de copies. Sécurité et facilité d'emploi exceptionnelles. Format : des plus petits jusqu'au format 220 x 340 mm.



## METROLUX

Rétro-projecteur pour la projection, à la lumière du jour, de documents transparents (en diverses couleurs) établis soit à la main soit par l'intermédiaire de Thermoflex.



METRO, UN ENSEMBLE COMPLET DE REPRODUCTION

10 MODELES D'APPAREILS A PARTIR DE 553 F H.T. FRANCO F.M.  
DOCUMENTATION GRATUITE E SUR SIMPLE DEMANDE

# Le BAIN LINGUISTIQUE®

plonge les jeunes  
dans la vie de  
la langue choisie...



Publicité Orbis

**Multiplés formules de séjours en :**  
*Angleterre, Allemagne, Espagne, Irlande, Ecosse, Autriche, Italie, Malte, Japon, U.S.A. Mexique, Turquie, Ceylan.*

L'Association "Séjours Internationaux Linguistiques et Culturels" (S.I.L.C.), sans but lucratif, agréée par le Secrétariat de la Jeunesse et des Sports (n° 16.64) et le Commissariat au Tourisme (n° 70.027), offre toutes possibilités de "Bain Linguistique" de toutes durées et à toutes époques de l'année : Séjours en famille ; Séjours scolaires encadrés ; Séjours indépendants avec appui local ; Séjours "Entente cordiale" avec pratique de sports en Angleterre ; Séjours au pair ; Echanges individuels, etc., pour jeunes scolaires, étudiants et adultes (recyclage). Possibilité cours Duel-Licence.

S.I.L.C. accepte avec plaisir la collaboration de collègues comme correspondants locaux en France et professeurs-inspecteurs à l'étranger.



Pour tout connaître sur cette Association qui présente toutes garanties de sécurité, de sérieux et d'efficacité, et choisir la formule de Bain Linguistique qui correspond à vos désirs, demandez - tout de suite - la documentation complète et gratuite.



BON A REMPLIR ET A RETOURNER A S.I.L.C.  
Service 187

56, avenue Jules Ferry - 16000 ANGOULEME

Je désire recevoir - gracieusement - une documentation complète sur l'Association S.I.L.C. et le choix de "Bain Linguistique" à l'étranger.

Pays envisagé (s) : \_\_\_\_\_

Pour  Jeune (âge \_\_\_\_\_)  Etudiant  Adulte

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POST. : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

A Paris : M<sup>me</sup> Beinse - Tél. 250.71.20 avant 13 h.

# échanges et recherches

## location (offres)

- 74 - Gd-Bornand, stat. hiv.-été, studio 3 pers. ds gd chalet, ttes pér. Ecr. Marcoux, 73100 Brison-St-Innocent. T. (79) 35-11-24.
- Font-Romeu, chalet 4 à 6 pers., fév. A, B, C, Pâq., juil. Parès, 13, av. Lycée, Perpignan.
- Calvi, 22-7/18-8-79, studio, cuis., s. eau, cft, vue mer, 3 pers. Ecr. ou tél. Dce éc. mat. 59 - Berlaimont. T. 63-38-77.
- Presqu. Quiberon, 50 m plage, appt tt cft, 6 pers., fév. A, B, C, w.-end 1<sup>er</sup> mai. Le Brize, 50340 Siouville. Tél. 52-45-49.
- 65-Campan, 10 km La Mongie, chalet 6 pers., vac. fév., Pâq. Bordis, CES, 64270 Salies.
- Chalet 8-9 pers., z. C. Tél. (78) 55-12-85.
- Chamonix-Argentière, st. 2 pers., fév. C 550, Pâq. 900, août 1200. Ecr. P.A. n° 644.
- 85-St-Jean-de-Monts, 200 m plage, 2 p tt cft, 4 pers., sem. tte année. T. 906-33-26 soir.
- Chamrousse, 2 p., 6 pers., sem. 1100, 2 sem. 1500. Tél. (76) 97-22-03.
- 1<sup>o</sup> Courchevel 1550, st. 4 pers. du 27-1 au 3-2, px réd. 800 F; 2<sup>o</sup> Chamrousse, ch. 3 pers., z. A, B, pd pistes 650/sem. Tél. 775-90-51.
- 29 - Sud Guilvinec, port, plage, Pâq. à oct. : 1<sup>o</sup> mais. 3 p. 5 pers., cft, calme; 2<sup>o</sup> 4 p. 6 pers., tt cft, facile garer voit. Colin, 5 r. Poriguénor, 29115 Le Guilvinec.
- Sables-d'Olonne, villa 6-7 pers., juil. 3 sem., août 3-4 sem. Ecr. Arrivé, 12, r. Ed.-Peltier, La Roche-s/Yon. T. (51) 37-37-09.
- 05-Merlette, ski ou vac. été, studio cab. 4-6 pers., TV, 700 m stat. T. (92) 51-21-85.



Pour vos problèmes de

### CLASSEMENT PROTECTION RECHERCHE RAPIDE

des DIAPOSITIVES, FILMS, PHOTOS,  
DISQUES, COURS, DOCUMENTS  
DIVERS, nous fabriquons des articles  
de classement en matière plastique

#### « PLASTICLASS »

(en dossiers suspendus ou  
albums-classeurs avec feuillets)

NOUVEAUTE : CLASSEMENT  
DE CASSETTES

Documentation sur demande

DANOU S.A., 4 et 6, pl. Léon-Deubel  
75016 PARIS - Tél. : 527-56-19

## CONDITIONS D'INSERTION

- 23,50 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes; filet = 1 ligne; effets de composition + 20%.
- POUR LES ABONNES : 50% de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'ÉDUCATION.
- REGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'ÉDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,20 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'ÉDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ÊTRE TRANSMIS.

- 05-Station ski Puy-St-Vincent, 2 appts ds chalet : fév. z. A 5 pers., z. B 5 et 7 pers., 720 et 1280 F. Goffin, r. Fauvettes, 05000 Gap. Tél. (92) 51-52-78.
- Vosges, chalet tt cft 4 pers., prox. Gérardmer. Ecr. Didier Laurent, 2, rue des Ecoles, 88120 Vagney.
- Le Mas d'Artaud à Le Pradet (Var) en bord de mer, reçoit en fév., mars, avril, mai, juin, sept., oct., stages, classes de mer, gpes d'enf., de jeunes, d'adultes. Ecr. ou tél. Fédération des Œuvres laïques de l'Ardèche, 8 bis, bd des Mobiles, 07002 Privas Cedex. Tél. (75) 64-02-44.
- Bretagne, bd de mer, 22610 L'Armor-Pleubian, locations cft, jard., 2 à 5 pers., Gras 500, Pâq. 680, juin et sept. 900, juil. et août 1800 F. Ecr. Mme Thomas, 32, r. Ducoedic, 56322 Lorient.
- Plage Midi, caravanes et bungalows. Bois-set, village vacances, 34410 Sérignan.
- 06-Auron, st. 4 pers., fév. A, B, Pâq. 1000 F. Tél. (93) 34-11-75. Ecr. P.A. n° 641.
- 2 Alpes, st. 4 pers., fév. A, hors sais., juil., août. CES Mazorel, 26400 Crest.
- Le printemps en Savoie, avril, mai, juin, sept. ALBIEZ LE VIEUX, village savoyard typique à 1500/2100 m alt., « La Maison Blanche » reçoit classes vertes, groupes, stages, associations, comités d'ent. (séjour ou passage). Ecr. ou tél. Orange Bleue, 2 bd des Mobiles, 07002 Privas. Tél. (75) 64-02-44.
- Htes-Alpes, Embrun pr. plage, F2 nf, 5 pers., pelouse, ttes pér. T. (92) 43-06-34.
- 06-Mandelieu, quart. calme, villa indép. F5 6-8 pers., tt cft, gar., sf août. Ecr. Ec., 08800 Laifour. Tél. (24) 34-37-73; 2) appt F2 4 p., ttes sais., 1186 bd des Iles-d'Or. Tél. (93) 47-47-84.
- Vacances familiales gratuites dans 50 pays. INTERVAC, 55, r. Nationale, 37-Tours. Tél. (47) 20-20-57.

## échanges

- Ech. chalet Htes-Pyr., 1000 m, 6 pers., vac. avril ou juil. 79 c/appt 4 pers. Tunisie, Maroc. Ecr. Pys, éc., 47480 Pt-de-Casse.

## ventes

- Ds village Provence, beau 3 p., w.c., bns, rénové, sur jard. Intér., soleil, calme. Ecr. P.A. n° 642.
- R. 868 : Mais. ds hameau avec dépendances et petit atelier pour bricolage, terrain, px 150000 F. Cab. Giraudeau, 18160 Lignièrès-en-Berry.

## hôtels - pensions

- Lullin, Hôtel de la Poste, tél. 10, ski, repos, confort, prix 74-77 F net.

### Soleil des PYRÉNÉES MÉDITERRANÉENNES

Ski, randonnées, carrefour touristique  
GRAND CALME,  
AMBIANCE FAMILIALE  
**HOTEL TRANSPYRENEEN confort\*\***  
66800 ENVEIGT  
pension de 60 à 80 F ou demi-pension  
axe N 20 ou S.N.C.F., gare intern.  
forfaits ski  
ouvert toute l'année  
Prix groupes h. saison — Dépliant  
Tél. : (68) 04-81-05

## centres de vacances

- Association de C.V. pr jeunes rech. directeurs de colo. pour Pâques 79, z. A, (séjour ski et bord de mer) et séjour été 79. Envoyer C.V., réf. et photo à L.J.F., 30, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris.
- Directrice adj. (2<sup>e</sup> stage) C.V. et 6 animat. rech. C.V. enfs juil. 79 ttes rég. Ecr. Mlle Bringer G., éc. du Nord, 71210 Montchanin.
- Recherche DIRECTEURS (TRICES) C.V. petits effectifs enfants ou adolescents Pâques, dates zones A, B. Tél. 500-13-41.

## divers

- Non voyant ch. lect. (trice) 1 h 2 fois/sem., bénévole ou petite rétrib. Ecr. M. Istillart, 4, r. Dupin, Paris 6<sup>e</sup>.
- Très intér. activité appoint. offerte à DELEGUE (E) S dynamique disposant tél. pour diffus. séjours linguist. et serv. culturel. Ecr. P.A. n° 643.

**IFEC** ENSEIGNEMENT PRIVÉ  
A DISTANCE (31<sup>e</sup> année)  
Documentation sur demande  
15700 PLEAUX Tél. (71) 40-43-17 (24 h/24)

## CÔTE D'AZUR

Achat plus sûr par collègue. Fichier complet Cannes à Menton. Etude gratuite rentabilité et/ou résidence. CLUB POUR ENSEIGNEMENT LAIC, 72130 COULOMBIERS.

## RELATIONS AMICALES

corresp., renc. sorties, ttes régions, ts âges, milieux div. c/3 timbres. RENAISSANCE, B.P. 366, 13 - Marseille-2<sup>e</sup>.

Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation**



**FRANCE 90 F**

**ÉTRANGER 120 F**

**RÈGLEMENT**

Chèque bancaire  Mandat carte

Date ..... Signature

Chèque postal  Mandat lettre

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

DEPART. \_\_\_\_\_

RESIDENCE \_\_\_\_\_

PAYS (si Etranger) \_\_\_\_\_

ZIPCODE \_\_\_\_\_

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion et en recommandé.

Envoi de la facture à

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

**Attention ! le bon ne doit pas être utilisé pour se réabonner, mais servir uniquement pour les abonnements nouveaux**

A envoyer à « l'éducation », 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

*Chère lectrice,  
Cher lecteur,*

*On nous écrit souvent, on nous téléphone souvent pour nous demander comment s'abonner à l'Education.*

*Eh bien c'est très simple ! Il suffit de remplir le bon ci-contre et de l'envoyer à l'adresse indiquée.*

*Si vous vous abonnez à titre personnel, vous remplissez seulement la première partie : « Destinataire ».*

*En ce cas, vous joignez votre règlement.*

*Si vous désirez une facture, vous devez remplir en plus la partie « Envoi de la facture à... ».*

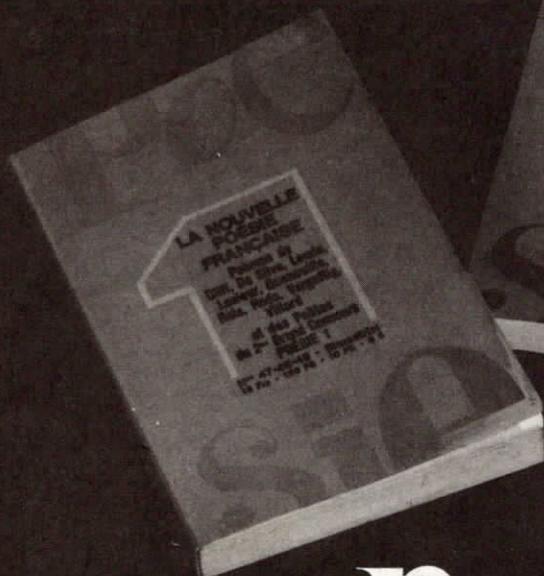
*Si vous voulez recevoir la revue en plusieurs exemplaires, n'oubliez pas de le préciser sur le bon à côté de « Date ... Signature ».*

*Enfin, si pour des raisons administratives, vous devez nous envoyer un bon de commande, soyez assez aimable d'y joindre quand même le bon ci-contre dûment rempli.*

*Avec nos remerciements,  
F. Silvain*

# poésie pour vivre...

en vente partout  
diffusion en librairie :  
Armand Colin



n° triple 20 F.



n° double 15 F.



n° simple 10 F.

## Poesie 1

"la revue de poche de la poésie contemporaine"

**Sa vocation:** faire découvrir toutes les tendances de la poésie contemporaine et toutes les formes du langage poétique d'aujourd'hui.

### MAX POL FOUCHET

Aucune entreprise plus courageuse ne fut tentée en faveur de la poésie. Aucune ne répondait mieux à un profond besoin. Grâce à Poésie 1 nous avons le sentiment que la poésie vit et fait partie de notre vie. En face du monde moderne et de l'indifférence de la plupart c'était un défi. C'est maintenant une réussite.

**Son ambition:** apporter à la poésie le vaste public qui la recherche.

### PIERRE EMMANUEL

Poesie 1 : c'est la plus ouverte des revues de poésie, la seule attentive par définition à tout ce qui se passe dans l'ensemble du domaine de langue française. Les auteurs qu'elle présente y figurent avec un choix d'œuvres suffisant à donner d'eux une idée correspondant à l'essentiel de leur ambition.

**Ses réussites:** 9 ans d'existence, 52 numéros parus, plus de 2 millions d'exemplaires vendus. Ce qu'ils en pensent :

### (L'EXPRESS)

« Les tirages de la « Série Noire » battus par un livre de poésie. »

### (LE MONDE)

« Poésie 1... Une nouvelle conception du livre s'inaugure ici. Peut-être le début de la poésie par tous et pour tous. »

OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN ABONNEMENT A POESIE 1  
ET RECEVEZ EN CADEAU :

"Vagabond du Surréalisme", le livre de André Masson, sous couverture illustrée par le peintre-écrivain (160p.)

Bulletin d'abonnement à retourner à Poésie 1 - 110, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

Veuillez m'abonner à Poésie 1. Je joins mon règlement de 80 F. (120 F pour l'étranger) pour 13 numéros en 7 livraisons (+ le ou les numéros spéciaux gratuits aux abonnés) et envoyez-moi mon cadeau de bienvenue. Ci-joint mon règlement par  chèque bancaire  CCP (sans n° de compte)  mandat-lettre à l'ordre du Cherche Midi Editeur.

Les abonnements commencent du début de l'année et se renouvellent au début de l'année suivante. Quelle que soit la date de leur souscription, les nouveaux abonnés reçoivent l'intégralité des livraisons prévues au titre de l'année en cours.